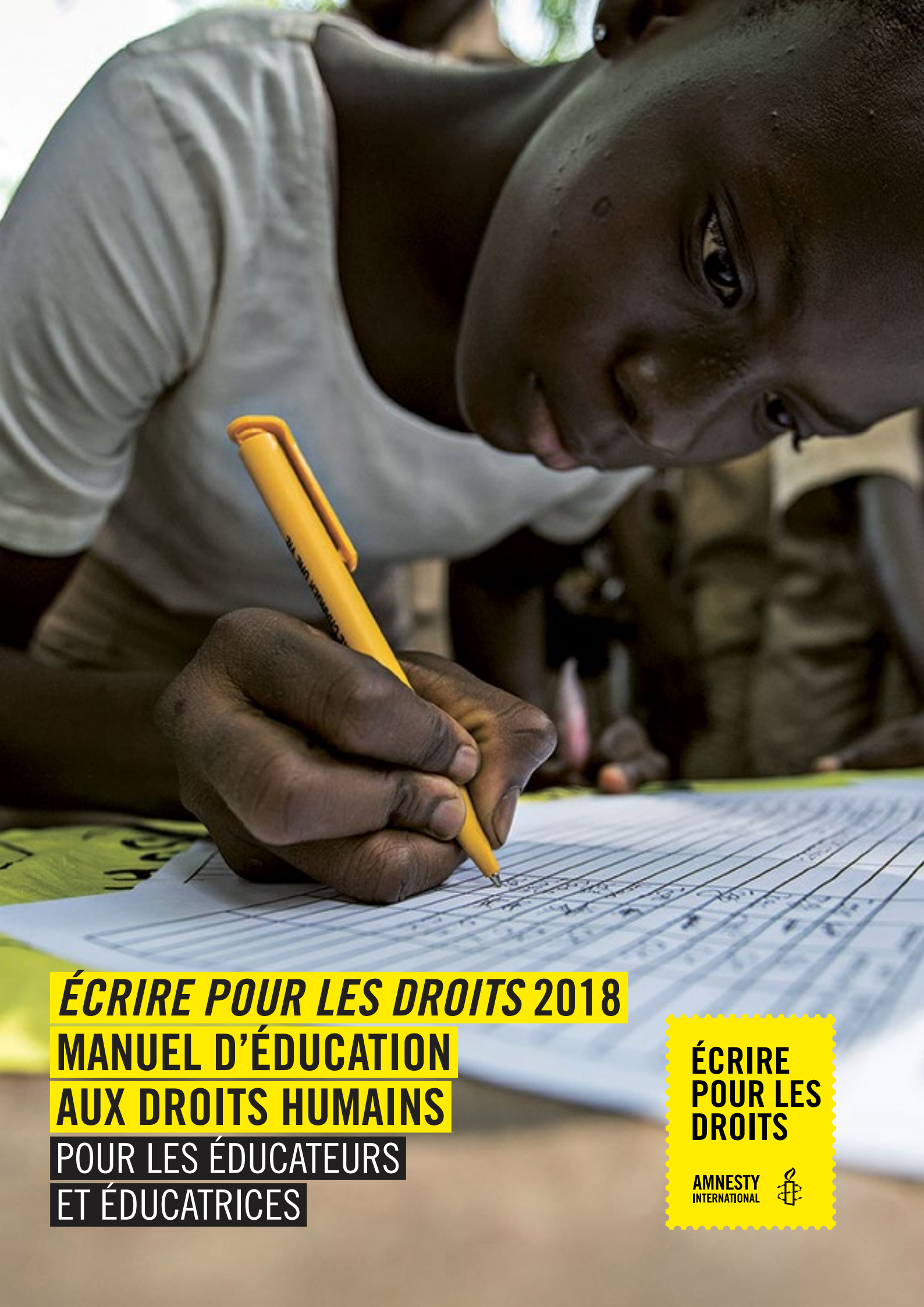


ÉCRIRE POUR LES DROITS 2018
MANUEL D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS
POUR LES ÉDUCATEURS ET ÉDUCATRICES

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

SOMMAIRE

1. UTILISER LE MANUEL D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 1
1.1 Structure du manuel d'EDH *Écrire pour les droits* 2
1.2 L'éducation aux droits humains à Amnesty International 3

2. LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 4
2.1 Comment organiser une campagne de rédaction de lettres dans mon école ? 7
2.2 Activité : Rédaction de lettres 8

3. PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018 11

4. LES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS ET LES DÉFENSEUR-E-S DES DROITS DES FEMMES 15
4.1 Informations générales : Qui sont les femmes défenseures des droits humains et les défenseur-e-s des droits des femmes ? 15
4.2 Activités : Présentation des femmes défenseures des droits humains 18
4.3 Agir en faveur des femmes défenseures des droits humains 21

5. DROITS HUMAINS – BRÈVE INTRODUCTION 22
5.1 Informations générales : Que sont les droits humains ? 22
5.2 Deux courtes activités pour présenter les droits humains à vos élèves 23

6. NAWAL BENAISSA ET LES DROITS À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE 28
6.1 Informations générales sur les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique 29
6.2 Activités : Liberté d'expression et droit de manifester 29
6.3 Agir en faveur de Nawal Benaissa 32

7. MARIELLE FRANCO ET LE DROIT À LA VIE 42
7.1 Informations générales sur le droit à la vie 42
7.2 Activités : Le droit à la vie 43
7.3 Agir en faveur de la famille de Marielle Franco 47

8. ATENA DAEMI ET L'INTERDICTION DE LA TORTURE ET DES TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS 49
8.1 Informations générales sur l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants 49
8.2 Activités : Interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants 50
8.3 Agir en faveur d'Atena Daemi 55

9. ME NÂM ET LE DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE 58
9.1 Informations générales sur le droit à un procès équitable 58
9.2 Activités sur le droit à un procès équitable 58
9.3 Agir en faveur de Mẹ Nấm 60

10. GOULZAR DOUICHENOVA ET LE DROIT DE NE PAS FAIRE L'OBJET DE DISCRIMINATION 67
10.1 Informations générales sur le droit de ne pas faire l'objet de discrimination 67
10.2 Activités sur le droit de ne pas faire l'objet de discrimination 68
10.3 Agir en faveur de Goulzar Douichenova 72

11. NONHLE MBUTHUMA ET LES DROITS FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES 75
11.1 Informations générales sur les droits fonciers des peuples autochtones 75
11.2 Activités sur les droits fonciers des peuples autochtones 76
11.3 Agir en faveur de Nonhle Mbuthuma 80

12. ANNEXES 82
Annexe 1 : À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL 82
Annexe 2 : DOCUMENTS POUR LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018 83
Annexe 3 : VERSION SIMPLIFIÉE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME 89

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.

1. UTILISER LE MANUEL D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS *ÉCRIRE POUR LES DROITS*

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

Merci pour l'intérêt que vous portez à la campagne *Écrire pour les droits !* Cette campagne mondiale d'Amnesty International permet de changer la vie de personnes et de groupes dans différentes régions du monde où des atteintes aux droits humains ont été commises.

Ce manuel d'éducation aux droits humains (EDH) pour la campagne *Écrire pour les droits* a été élaboré pour vous aider à prendre part à la campagne avec vos élèves. En apprenant plus sur la vie d'autres personnes et en écrivant des lettres convaincantes pour aider à mettre fin aux atteintes aux droits humains et à permettre que justice soit faite, vous et vos élèves contribuerez au mouvement international de défense des droits humains et constaterez que les mots peuvent faire la différence dans le monde.

En plus du manuel, vous avez accès à la page Internet de la campagne *Écrire pour les droits* ici : https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/. De plus amples informations sur les personnes en faveur desquelles nous faisons campagne, notamment celles évoquées dans le manuel, un kit de rédaction de lettres avec des modèles et des instructions pour travailler sur la campagne *Écrire pour les droits* en classe ou dans un environnement scolaire, des vidéos et d'autres ressources sont également disponibles.

Ce manuel est conçu principalement pour être utilisé dans un environnement scolaire : en classe, mais également dans le cadre de clubs et d'événements pour l'ensemble l'école. Il est conçu pour des élèves de 13 ans et plus. Les activités du manuel peuvent également être adaptées pour être utilisées dans d'autres contextes éducatifs informels, comme des groupes et organisations de jeunes. Nous vous encourageons à essayer !



1.1 STRUCTURE DU MANUEL D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS *ÉCRIRE POUR LES DROITS*

La Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme (2011) prévoit que l'éducation aux droits humains englobe l'éducation « sur », « par » et « pour » les droits humains. Les diverses activités d'éducation aux droits humains (EDH) de ce manuel présentent des méthodologies qui, nous l'espérons, vous paraîtront intéressantes, notamment des activités de rédaction de lettres, des activités artistiques et liées aux réseaux sociaux, des travaux de mise en œuvre de projets et des jeux de rôle. Elles sont destinées à permettre aux enseignant-e-s de présenter la campagne *Écrire pour les droits* en classe, à encourager les élèves à s'engager plus activement en faveur des droits humains et à accroître la mobilisation sur les questions liées aux droits humains abordées dans le cadre de la campagne et des cas *Écrire pour les droits*.

Ce manuel est divisé en 11 chapitres. Les cinq premiers présentent le manuel d'EDH *Écrire pour les droits* (chapitre 1), la campagne *Écrire pour les droits* (chapitre 2), la campagne *Écrire pour les droits* 2018 (chapitre 3), et expliquent qui sont les femmes défenseures des droits humains et les défenseur-e-s des droits des femmes (chapitre 4) et ce que sont les droits humains (chapitre 5). Les chapitres sur la campagne *Écrire pour les droits* et sur la présentation des droits humains proposent également des activités pédagogiques facultatives que les enseignant-e-s peuvent utiliser pour préparer les élèves à participer à la campagne.

Les chapitres 6 à 11 présentent les principaux droits humains concernés dans le cadre des cas de certaines des personnes de la campagne *Écrire pour les droits* 2018. Chaque année, la campagne *Écrire pour les droits* illustre l'importance de certains droits en particulier, comme le droit à la vie, le droit à un procès équitable, les droits fonciers des peuples autochtones et le droit de ne pas faire l'objet de discrimination. En 2018, la campagne met en lumière des femmes défenseures des droits humains du monde entier qui sont menacées et risquent d'être victimes de représailles pour avoir dénoncé l'injustice et avoir défendu les droits humains d'autres personnes dans leur entourage.

Dans ces chapitres, vous trouverez des propositions d'activités pour expliquer chaque droit : un échauffement, une activité pus longue (qui peut éventuellement être raccourcie) et des instructions pour agir en faveur des femmes défenseures des droits humains présentées dans la campagne de cette année. Chaque leçon est associée à au moins une femme défenseure des droits humains et se termine par un appel à l'action en sa faveur.

Vous pouvez décider sur quelles femmes défenseures des droits humains vous souhaitez vous concentrer pour la campagne *Écrire pour les droits*. Vous pouvez travailler sur un ou plusieurs cas ou même tous les cas. Vous pouvez commencer par une activité d'introduction sur la DUDH (chapitre 5) ou sur le sujet des femmes défenseures des droits humains et des défenseur-e-s des droits des femmes (chapitre 4), afin de permettre une meilleure compréhension de qui sont ces personnes et du travail qu'elles mènent, avant de commencer les activités spécifiques proposées dans les chapitres 6 à 11. Nous souhaitons vous proposer plusieurs options afin que vous puissiez choisir les activités qui répondront le mieux aux besoins de vos élèves et qui pourront être menées dans le temps dont vous disposez.

Vous trouverez en annexe tous les documents à distribuer sur les femmes défenseures des droits humains présentées dans le manuel *Écrire pour les droits* et une version simplifiée de la DUDH qui peuvent être utilisés pour certaines des activités.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

1.2 L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS À AMNESTY INTERNATIONAL

L'éducation aux droits humains (EDH) permet de s'informer sur les droits humains et de découvrir comment les faire valoir. L'éducation aux droits humains peut être définie comme l'ensemble des activités d'apprentissage, d'éducation, de formation et de diffusion de l'information visant à inculquer une culture universelle des droits humains. Elle englobe :

a. les connaissances – apprendre sur les droits humains et sur les mécanismes qui régissent ces droits ;

b. les valeurs, attitudes et comportements – développement des valeurs et renforcement des attitudes et comportements favorables aux droits humains ;

c. les compétences pour l'action – acquérir des savoir-faire pour intégrer le respect des droits humains dans la vie quotidienne et agir pour protéger et promouvoir les droits humains.

Amnesty International travaille avec ses membres, sympathisant-e-s et militant-e-s, comme vous, et par leur intermédiaire, afin de mener des activités d'EDH à l'échelle locale et nationale. Des groupes d'éducateurs et éducatrices de nombreux bureaux régionaux et sections d'Amnesty dans le monde mènent des opérations de sensibilisation et soutiennent les campagnes en faveur du mouvement international de protection des droits humains. La campagne *Écrire pour les droits* est l'une des possibilités qui s'offrent aux écoles pour mener un travail d'EDH et se mobiliser en faveur des droits humains. Vous et vos élèves vous joindrez à des milliers d'autres personnes partageant les mêmes convictions dans des classes du monde entier pour attirer l'attention sur les injustices dont souffrent des défenseur-e-s des droits humains.

En plus de la campagne *Écrire pour les droits*, Amnesty International mène d'autres activités d'EDH. En tant qu'éducateur ou éducatrice intervenant auprès de jeunes, n'oubliez pas que vous pouvez rejoindre une section d'Amnesty International et aider à élaborer et mener des activités d'EDH. Vous pouvez également mener des activités d'EDH toute l'année dans votre classe ou dans le cadre d'un club Amnesty International.



2. LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS*

La campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International est organisée chaque année à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, et aux alentours de cette date. La Journée des droits de l'homme commémore le jour de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, peu après la création des Nations unies. Cette journée est célébrée de différentes manières dans le monde. À Amnesty International, nous encourageons les gens à faire part de leur solidarité avec le mouvement international de défense des droits humains en participant à la campagne *Écrire pour les droits*, l'un des principaux événements d'Amnesty International. En 2017, plus de 6 millions d'actions ont été menées pour soutenir des personnes et groupes présentés dans la campagne.

La campagne *Écrire pour les droits* comprend des actions de sensibilisation, de mobilisation et plus encore. Elle vise à apporter un changement dans la vie de personnes ou de groupes qui ont été victimes de violations des droits humains ou risquent de l'être. Outre les nombreuses autres actions entreprises dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits*, Amnesty International porte des cas individuels à la connaissance de décideurs qui sont à même de faire évoluer la situation, leur donne une meilleure visibilité en organisant des manifestations et des actions médiatiques, et attire l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire des médias et d'Internet.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

L'un des principaux volets de la campagne *Écrire pour les droits* est le Marathon des lettres, auquel participent des millions de personnes dans le monde entier. Chaque année, nous demandons à nos sympathisant-e-s d'écrire deux lettres : une à la personne disposant de l'autorité nécessaire pour aider à faire changer les choses (roi, président, chef de la police, etc.), et une aux personnes pour qui nous nous battons (et/ou leur famille), pour qu'elles sachent que nous ne les oublierons jamais.

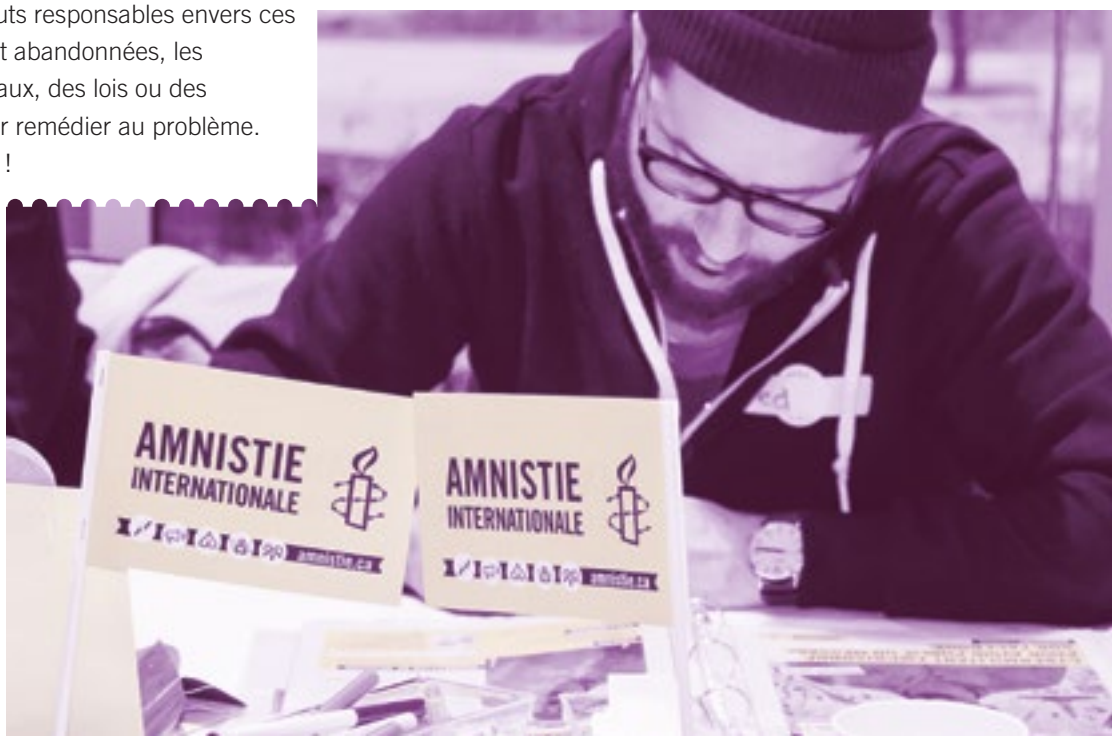
À la suite de notre appel international à l'action, des représentants des États concernés croulent sous les lettres et des victimes de torture, des prisonniers et prisonnières d'opinion et des personnes condamnées à mort ou dont les droits humains sont bafoués reçoivent des messages de solidarité de milliers de personnes, venant des quatre coins du monde. Ces personnes et leur famille savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu de véritables résultats. Les victimes d'atteintes aux droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers celles et ceux qui leur ont écrit et expliquent souvent qu'elles se sentent plus fortes à l'idée que tant de gens s'estiment concernés par leur situation. On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont introduits pour remédier au problème. Vos lettres ont de l'importance !

Vous pouvez en apprendre plus sur les précédentes campagnes *Écrire pour les droits*. Voici deux liens vers des exemples de résultats positifs :

1. 15 grands succès de la campagne *Écrire pour les droits*
2. 10 exemples qui prouvent que vos mots ont du pouvoir

Vous pouvez également montrer à vos élèves une vidéo d'une minute sur ces récits de réussite ou les faire participer à un cours en ligne d'Amnesty International de 15 minutes présentant la campagne *Écrire pour les droits*. Le cours peut être suivi à son rythme et contient une vidéo et trois infographies. Un questionnaire confirme les apprentissages à la fin. Voici un lien vers notre Petit guide pour *Écrire pour les droits*.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

EXEMPLES D'ACTIONS RÉUSSIES

Vous trouverez ici trois exemples d'actions réussies pour encourager vos actions et celles de vos élèves cette année !

LIBÉRATION AU TCHAD



Mahadine, cybermilitant au Tchad, était passible d'une peine de prison à vie pour avoir publié un message sur Facebook qui critiquait le gouvernement. Des sympathisants et sympathisantes ont mené plus de 690 000 actions en sa faveur, et il a été remis en liberté en avril 2018.

« Je veux exprimer ma gratitude à l'égard de chacun d'entre vous. « Je vous suis reconnaissant, je vous aime, je vous respecte. »

ABANDON DE POURSUITES AU PÉROU

Les poursuites pénales engagées contre Máxima Acuña, une agricultrice qui tient tête à l'une des plus grosses sociétés d'exploitation aurifère au monde, ont été abandonnées en mai 2017. Plus de 150 000 personnes du monde entier lui ont envoyé des messages de soutien.

« Continuez à soutenir et à aider des gens, et pas que moi, d'accord ? »



LIBÉRATION AUX ÉTATS-UNIS

« J'aimerais avoir le temps et la possibilité de remercier chacun et chacune d'entre vous de m'avoir offert un peu de joie avec vos lettres et vos cartes. »



La lanceuse d'alerte Chelsea Manning a été libérée en mai 2017, après la commutation de sa peine de prison de 35 ans par le président sortant, Barack Obama. Plus de 250 000 personnes avaient écrit pour demander sa libération.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

2.1 COMMENT ORGANISER UNE CAMPAGNE DE RÉDACTION DE LETTRES DANS MON ÉCOLE ?

L'objectif principal de ce chapitre est de familiariser les enseignant-e-s avec les aspects logistiques de l'organisation d'une campagne de rédaction de lettres. Grâce à ses nombreuses années d'expérience de travail avec des éducateurs et éducatrices et des jeunes, Amnesty International a élaboré de nombreuses ressources pour aider chacun et chacune à participer à la campagne *Écrire pour les droits*. Ce manuel en est une !

Le manuel *Écrire pour les droits* que vous lisez contient des leçons sur le cas de défenseures des droits humains et les droits spécifiques pour lesquels ces personnes se battent.

Vous trouverez six des dix personnes dont le cas est porté par la campagne *Écrire pour les droits*.



En plus du manuel, vous pouvez vous appuyer sur de nombreuses autres ressources pour préparer vos élèves à participer à la campagne :

La **page Internet de la campagne** *Écrire pour les droits* (https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/) vous donne accès aux descriptions complètes de chaque personne dont le cas est défendu par la campagne *Écrire pour les droits* de cette année, à des vidéos et bien plus. Nous vous encourageons vivement à consulter cette page Internet dans le cadre de la préparation de vos activités.

Le **kit de rédaction de lettres *Écrire pour les droits* 2018** contient des fiches d'informations sur les personnes dont le cas a été retenu pour la campagne de cette année et des modèles de lettres et des adresses. Ce document est très important si vous souhaitez participer à la campagne *Écrire pour les droits* avec votre classe. Vous trouverez le kit de rédaction de lettres sur la page Internet de la campagne *Écrire pour les droits* 2018.

D'autres **ressources d'éducation aux droits humains d'Amnesty International à utiliser en ligne ou en version papier** sont proposées dans les encadrés de suggestions que vous trouverez pour toutes les activités dans le manuel.

2.2 ACTIVITÉ

RÉDACTION DE LETTRES POUR LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS*

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

Vous trouverez ci-après une activité que vous pouvez utiliser pour préparer les élèves au travail concret de rédaction de lettres. Vous pouvez utiliser cette leçon après vous être engagé-e en faveur de l'une des personnes dont les droits ont été bafoués et des droits humains concernés. Vous pouvez également décider de faire écrire des lettres en faveur d'une ou plusieurs personnes à vos élèves sans faire les activités individuelles de mise en situation et donc de faire directement l'activité ci-après.

Le chapitre suivant présente le contexte de la campagne de cette année et plus particulièrement les femmes défenseures des droits humains qu'elle vise à soutenir. De plus amples informations et d'autres activités sur les défenseur-e-s des droits humains et les défenseur-e-s des droits des femmes sont fournies.

L'activité de rédaction de lettres pour la campagne *Écrire pour les droits* a pour but d'encourager les élèves à se mobiliser en faveur d'une ou plusieurs personnes de la campagne 2018 en fonction du temps dont ils disposent. Utilisez les documents *Écrire pour les droits* et les ressources de rédaction de lettres disponibles sur la page Internet de la campagne *Écrire pour les droits* pour permettre à vos élèves d'écrire des lettres efficaces à une personne de leur choix. Vous pouvez utiliser les instructions de l'activité « Passez à l'action » de chaque chapitre (6 à 11) pour aider vos élèves à rédiger leurs lettres. Vous pouvez fournir à vos élèves des modèles de lettres disponibles dans le kit de rédaction de lettres *Écrire pour les droits*, si vous souhaitez accélérer le processus de rédaction ou le combiner avec une activité centrée sur une personne en particulier.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les élèves sauront :

Expliquer l'objectif de la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International et son impact

Parler d'une ou plusieurs des personnes de la campagne *Écrire pour les droits* de cette année et des atteintes aux droits humains dont ces personnes ont été victimes

Écrire des lettres de solidarité efficaces aux personnes et aux hauts responsables



Activité adaptée de la leçon « Rédaction de lettres » du *Guide d'éducation 2017 d'Amnesty États-Unis.*

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

2.2 ACTIVITÉ

RÉDACTION DE LETTRES POUR LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS*

DURÉE

⏱ 60 MINUTES

MATÉRIEL

Papier, stylos, enveloppes et timbres

Photo d'une ou plusieurs des personnes de la campagne *Écrire pour les droits* de cette année (voir la page Internet de la campagne pour obtenir des photos)

Documents : **Les personnes de la campagne *Écrire pour les droits* (Annexe)**

Facultatif : **Modèles de lettres *Écrire pour les droits* (voir le kit de rédaction de lettres *Écrire pour les droits*)**

Facultatif : **Accès à Internet et ordinateur ou tablette**

PRÉPARATION

Préparez les photos des femmes défenseures des droits humains sur une présentation qui sera projetée

Faites des copies des documents à distribuer

Faites en sorte que chaque élève dispose d'une enveloppe, de feuilles de papier, de stylos et d'un timbre, en fonction du nombre de cas et de lettres qu'ils écriront
Facultatif : **Exemplaires imprimés des modèles de lettres**

Consultez l'activité « Agir en faveur de » des chapitres 6 à 11 pour aider vos élèves.

DÉROULEMENT

1. Montrez la photo d'une ou plusieurs des femmes défenseures des droits humains de la campagne *Écrire pour les droits* de cette année. Parlez brièvement de l'histoire de cette personne. **5 MINUTES**

2. Parlez de la campagne *Écrire pour les droits* à vos élèves et expliquez-leur qu'ils peuvent y prendre part en écrivant des lettres aux personnes qui ont le pouvoir de mettre fin à ces atteintes aux droits humains ou en envoyant des messages de solidarité aux personnes de leur choix. **5 MINUTES**

3. Distribuez les documents imprimés et passez en revue les « six règles simples » pour rédiger des lettres efficaces, présentées dans l'encadré à la fin de cette activité. **5 MINUTES**

4. Fournissez à vos élèves une ou deux feuilles de papier et encouragez-les à écrire une lettre à un haut responsable et/ou une lettre de solidarité. Répétez ce processus pour chaque personne dont le cas a été retenu pour la campagne de cette année. **30 MINUTES**

5. Une fois que leurs lettres sont terminées, demandez aux élèves de réfléchir aux enseignements tirés et à la lettre qu'ils ont rédigée. **10 MINUTES**
   Si vous avez le temps, discutez des questions suivantes pour les pousser à une réflexion et les aider à penser à d'autres manières de continuer d'apporter leur aide :
   a. Quel sentiment le fait de se mobiliser pour les droits humains d'une autre personne donne-t-il ?
   b. Avec qui pouvez-vous parler de votre expérience pour encourager cette personne à participer à la campagne *Écrire pour les droits* ?
   c. Par quels autres moyens pensez-vous qu'il est possible de se mobiliser pour défendre les droits humains d'une autre personne ?

6. Ramassez les lettres des élèves et encouragez-les à faire leur possible pour faire en sorte que d'autres personnes participent à la campagne *Écrire pour les droits* et pour continuer de promouvoir et défendre les droits humains. (Voir les « activités supplémentaires » ci-après.) **5 MINUTES**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

2.2 ACTIVITÉ

RÉDACTION DE LETTRES POUR LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS*

ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Avec un téléphone portable (ou une tablette ou un ordinateur), rédigez une publication à propos de la campagne *Écrire pour les droits* et faites part :

   - de votre solidarité envers une personne dont les droits sont bafoués et de votre soutien à la cause en faveur de laquelle cette personne se bat (voir les activités « Agir en faveur de » des chapitres 6 à 11)
   - de votre soutien envers la campagne *Écrire pour les droits*, en encourageant d'autres personnes à écrire pour soutenir des personnes dont les droits sont bafoués

   Partagez votre publication Twitter avec les personnes qui vous suivent sur la plateforme. Assurez-vous d'utiliser le hashtag #W4R18 et d'identifier @amnesty dans vos publications. **5 MINUTES**

2. Organisez un événement Amnesty International ! Rendez-vous sur notre site Internet pour découvrir comment vous pouvez vous mobiliser et passer à l'action pour promouvoir et défendre les droits humains : www.amnesty.org/fr/get-involved/take-action/.

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI RENDENT UNE LETTRE EFFICACE ?

Voici six règles simples. Vous pouvez distribuer des modèles de lettres disponibles dans le kit de rédaction de lettres *Écrire pour les droits*. Suivez ces six règles simples :

- Faites toujours preuve de politesse ;
- Suivez les instructions et informations fournies et évitez toute référence politique ou religieuse, y compris à des fêtes religieuses ;
- Dites qui vous êtes et précisez que vous êtes un-e élève ;
- Si vous avez un lien personnel avec le pays ou le sujet abordé, indiquez-le ;
- Insistez sur le fait que la personne à qui vous écrivez a le pouvoir de faire changer les choses ;
- Soyez concis-e (une page au maximum). Parfois, quelques phrases bien écrites peuvent être les plus efficaces.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

3. PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018

Partout dans le monde des personnes courageuses se battent chaque jour pour défendre les droits humains. Des personnes se sont battues ardemment pour que nous puissions bénéficier des droits que nous exerçons aujourd'hui.

Les défenseur-e-s des droits humains sont des personnes qui agissent pour promouvoir ou défendre les droits humains. Ce sont des personnes ordinaires du monde entier, qui travaillent individuellement ou avec d'autres pour promouvoir les droits humains. Ces personnes peuvent se battre en faveur de n'importe lequel des droits humains énumérés dans la version simplifiée de la Déclaration universelle des droits humains (voir l'annexe), y compris les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels ou environnementaux. Parfois, ces personnes se battent pour des droits individuels, mais elles peuvent également promouvoir les droits de certains groupes, comme les femmes, les populations autochtones ou d'autres groupes marginalisés ou victimes de discriminations systématiques, par exemple en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre.

Cette année, la campagne *Écrire pour les droits* se concentre sur les femmes défenseures des droits humains qui ont été victimes d'atteintes aux droits humains ou sont en danger en raison de leurs prises de position sur certains sujets liés aux droits humains. Dans le cadre de la campagne de cette année, nous saluons l'exceptionnelle contribution des femmes à l'avancement des droits humains dans le monde et nous mettons en lumière les difficultés spécifiques auxquelles elles sont confrontées lorsqu'elles défendent les droits humains. Les femmes militantes font souvent face à des difficultés supplémentaires, notamment à des discriminations et des violences liées au genre et des stéréotypes qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur leur capacité non seulement à exercer leurs droits humains, mais également à être prises au sérieux.

En anglais, le terme « Women human rights defenders (WHRD) » peut désigner à la fois des femmes qui défendent les droits humains (et peuvent travailler sur toutes les questions liées aux droits humains) – on parlera alors en français de « femmes défenseures des droits humains » – et les défenseur-e-s des droits humains (pas nécessairement des femmes) qui travaillent sur les droits des femmes ou sur une variété de sujets liés au genre. L'expression désigne les femmes dans toute leur diversité qui travaillent sur toutes les questions liées aux droits humains, mais également les militant-e-s qui, quel que soit leur genre, travaillent sur les droits liés au genre et à la sexualité. Il peut s'agir d'une femme autochtone luttant pour les droits de sa communauté et contre les violences liées au genre, d'une femme dénonçant la torture, d'un-e militant-e des droits des personnes LGBTI, d'un collectif travaillant pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe, ou encore d'un homme luttant pour défendre les droits sexuels et reproductifs.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

Bien souvent, par leur travail, ces personnes ouvrent de nouveaux horizons en remettant en question le pouvoir et les normes sociales. Toutes rencontrent des difficultés spécifiques et supplémentaires parce qu'elles sont des femmes, des personnes LGBTI, ou en raison des luttes qu'elles mènent. Ces personnes doivent bénéficier d'une reconnaissance particulière de leur travail, d'un espace de travail sûr et de mesures de protection spécifiques. Leur travail extrêmement courageux et avant-gardiste reste sous-représenté et insuffisamment reconnu par la société dominante, par les décideurs politiques et par les médias, c'est pourquoi la campagne *Écrire pour les droits* de cette année mettra en lumière leur cause et leur courage.

Cinquante ans après l'adoption de la DUDH, les Nations unies ont reconnu que les personnes défendant les droits humains devaient être soutenues à la fois par les institutions et par les citoyens. En décembre 1998, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, communément appelée Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. Ce texte définit ce que sont les défenseur-e-s des droits humains et établit les responsabilités qui incombent aux États, à la société civile et aux citoyens pour ce qui est de soutenir et de défendre ces militant-e-s. Cette Déclaration est disponible en annexe de ce manuel.

Vous pouvez également participer à un autre cours plus complet à suivre à votre propre rythme pour en apprendre plus sur les défenseur-e-s des droits humains et les manières dont ces personnes limitent les risques, et découvrir comment ces personnes dénoncent les injustices : Cours en ligne ouvert à tous sur les Défenseures et défenseurs des droits humains.

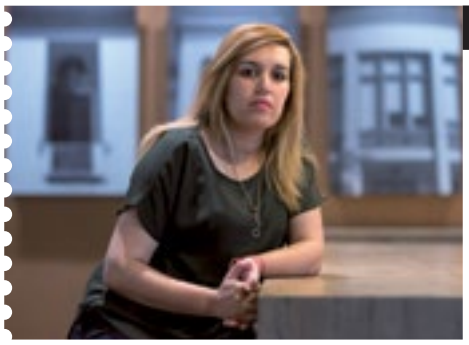
Pour en apprendre plus sur les défenseur-e-s des droits humains, suivez à votre propre rythme le cours en ligne de 20 minutes d'Amnesty International intitulé Un petit guide des défenseurs des droits humains. Il est composé de trois éléments : une vidéo, une étude de cas et un questionnaire d'auto-évaluation des apprentissages.



LES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS ET LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

La campagne *Écrire pour les droits* 2018 est centrée sur des femmes de différentes régions du monde qui se battent pour les droits humains. Leur nom, leur pays d'origine, une courte description et les droits humains qu'elles défendent sont présentés ci-après. Vous trouverez également de plus amples informations sur chaque femme défenseure des droits humains dans les annexes et sur d'autres de ces femmes sur la page Internet de la campagne *Écrire pour les droits* de cette année.



NAWAL BENAISSA

Nawal Benaissa (Maroc) est une défenseure des droits humains qui est victime d'un harcèlement constant des autorités, et a notamment été arrêtée à plusieurs reprises et condamnée à une peine de prison de dix mois avec sursis pour s'être battue contre la discrimination dans sa région.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

ATENA DAEMI

Atena Daemi (Iran) purge une peine de sept ans d'emprisonnement à la prison d'Evin à Téhéran. Elle a été emprisonnée dans des conditions inhumaines et a été victime de mauvais traitements à titre de représailles pour avoir défendu les droits humains, et plus particulièrement pour avoir dénoncé le recours à la peine de mort.

PROTECTION CONTRE LA TORTURE ET D'AUTRES TRAITEMENTS INHUMAINS





GOULZAR DOUICHENOVA

Goulzar Douichenova (Kirghizistan) est une responsable de campagne qui subit des discriminations quotidiennes car elle se bat pour que les femmes souffrant de handicaps bénéficient de conditions égales d'accès aux services, notamment aux soins de santé.

DROIT DE NE PAS SUBIR DE DISCRIMINATION

LES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS ET LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL



MARIELLE FRANCO

Marielle Franco (Brésil) a travaillé sans relâche pour promouvoir les droits des femmes noires, des personnes LGBTI et des jeunes victimes de discriminations. Elle a dénoncé les violences des forces de sécurité, notamment les exécutions extrajudiciaires. Elle a été tuée en mars 2018.

DROIT À LA VIE

NONHLE MBUTHUMA

Nonhle Mbuthuma (Afrique du Sud) est victime d'actes d'intimidation depuis qu'elle a dénoncé les effets dévastateurs des activités d'une entreprise d'extraction de titane pour sa communauté.

DROITS FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES





NGUYỄN NGOC NHU' QUỲNH, OU MẸ NẤM

Nguyễn Ngoc Nhu' Quỳnh, ou Mẹ Nấm (Mère champignon), Viêt-Nam, est une blogueuse qui a été condamnée à 10 ans d'emprisonnement pour avoir dénoncé les injustices et les atteintes aux droits humains, notamment les violences policières.

DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE

Chacune de ces personnes apparaît dans au moins une des activités de ce manuel. Vous pouvez identifier l'activité en question grâce aux droits humains concernés. Par exemple, Goulzar Douichenova, du Kirghizistan, est présentée dans l'activité sur le droit de ne pas subir de discrimination. Il est important de garder à l'esprit que les personnes présentées dans ce manuel sont victimes de violations de plusieurs de leurs droits.

Afin d'aider les élèves à réfléchir à ce qu'être une femme défenseure des droits humains signifie, nous avons inclus une brève activité qui peut être organisée en plus des activités proposées pour chaque cas individuel.

4. LES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS ET LES DÉFENSEUR-E-S DES DROITS DES FEMMES

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

4.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES : QUI SONT LES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS ET LES DÉFENSEUR-E-S DES DROITS DES FEMMES ?

En anglais, le terme « Women human rights defenders (WHRD) » peut désigner à la fois des femmes qui défendent les droits humains (et peuvent travailler sur toutes les questions liées aux droits humains) – on parlera alors en français de « femmes défenseures des droits humains » – et les défenseur-e-s des droits humains (pas nécessairement des femmes) qui travaillent sur les droits des femmes ou sur une variété de sujets liés au genre. L'expression désigne les femmes dans toute leur diversité qui travaillent sur toutes les questions liées aux droits humains, mais également les militant-e-s qui, quel que soit leur genre, travaillent sur les droits liés au genre et à la sexualité.

Il peut s'agir d'une femme autochtone luttant pour les droits de sa communauté et contre les violences liées au genre, d'une femme dénonçant la torture, d'un-e militant-e des droits des personnes LGBTI, d'un collectif travaillant pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe, ou encore d'un homme luttant pour défendre les droits sexuels et reproductifs.

Bien souvent, par leur travail, ces personnes ouvrent de nouveaux horizons en remettant en question le pouvoir et les normes sociales. Toutes rencontrent des difficultés spécifiques et supplémentaires parce qu'elles sont des femmes, des personnes LGBTI, ou en raison des luttes qu'elles mènent. Ces personnes doivent bénéficier d'une reconnaissance particulière de leur travail, d'un espace de travail sûr et de mesures de protection spécifiques.

Difficultés auxquelles les femmes défenseures des droits humains et les défenseur-e-s des droits des femmes peuvent faire face :

Les personnes qui se battent pour protéger les principes de liberté, de justice et d'égalité le font souvent dans un environnement où elles sont diabolisées et où leur travail est soumis à des restrictions. Nombre de défenseur-e-s des droits des humains sont victimes de diffamation, de menaces, de surveillance ou d'agressions physiques, font l'objet de poursuites et sont parfois tué-e-s pour avoir osé s'opposer aux personnes au pouvoir.

La situation devient encore plus difficile si l'identité de ces personnes alimente les discriminations (par exemple si ce sont des femmes, des membres de populations autochtones, des personnes noires, des lesbiennes ou si ces identités ou caractéristiques se conjuguent). Les défenseur-e-s qui subissent des formes de discrimination croisées et souffrent des inégalités structurelles sont exposé-e-s à davantage de risques en raison de leurs activités et de leur identité. La discrimination et l'oppression peuvent être fondées sur l'âge, le genre, la langue, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la couleur de peau, la caste ou la classe sociale, l'identité autochtone, le handicap, la religion ou les croyances, la nationalité ou tout autre critère. Ces différentes formes de discriminations peuvent se chevaucher et se cumuler, intensifiant et diversifiant les conséquences pour ces personnes (voir chapitre 10).



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

Cela signifie que les femmes défenseures des droits humains et les défenseur-e-s des droits des femmes peuvent être pris-e-s pour cibles pour des raisons telles que la misogynie, le racisme, l'homophobie et la transphobie et d'autres formes de discriminations, et également en raison de leurs activités de défense des droits humains.



Par exemple : Aura Lolita Chávez, une femme autochtone défenseure des droits humains et membre du Conseil des peuples K'iche au Guatemala, a été menacée de mort et d'agression sexuelle par des hommes armés en juin 2017. Elle a déclaré : *« Quand ils m'ont menacée, ils ont dit qu'ils allaient me tuer, mais qu'avant de me tuer, ils me violeraient. Ils ne disent pas cela à mes collègues hommes. Ces menaces visent très spécifiquement les femmes autochtones. Nous sommes également victimes d'un violent racisme. On nous qualifie de femmes indiennes qui n'ont rien à faire et on considère que nous sommes moins humaines. »*

En plus des menaces auxquelles sont exposés les autres défenseurs des droits humains, les femmes défenseures des droits humains font souvent l'objet d'autres menaces et pressions, particulièrement lorsqu'elles exigent publiquement le respect des droits humains et s'opposent aux normes sociales, ou lorsque les droits qu'elles défendent sont contestés dans le discours général (par exemple l'accès à l'avortement, la dépénalisation du travail du sexe, etc.). Le risque est encore plus élevé dans les sociétés très patriarcales avec une conception stricte de la sexualité, du rôle des hommes et des femmes, de la place des femmes dans la société et au sein de la famille.



Par exemple : au Salvador, des défenseures des droits humains qui militent pour les droits sexuels et reproductifs ont été publiquement accusées par la presse d'être « sans scrupules », « pro-mort », de « faire couler plus abondamment le sang qui colore déjà les fleuves du pays », d'être des « traitresses à la patrie qui font honte au Salvador » et de « manipuler des femmes vulnérables ».

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

Les personnes qui les prennent pour cible peuvent être des acteurs étatiques, comme des gouvernements ou des personnalités politiques, mais également des acteurs non étatiques, comme des groupes armés, des groupes religieux ou des entreprises.

Par exemple : en septembre 2014, l'avocate et défenseure des droits humains irakienne Samira Saleh Al Naimi a été tuée par un groupe d'hommes armés appartenant au groupe armé se faisant appeler État islamique, qui l'ont abattue sur une place publique. Elle aurait été enlevée et torturée avant d'être tuée, car elle avait critiqué les exactions du groupe armé. Samira avait été « jugée » par un tribunal islamique pour des accusations d'apostasie et d'actions considérées comme contraires à la religion musulmane.

Les femmes défenseures des droits humains font également l'objet de pressions de la part de leur famille et de leurs proches si leur militantisme ou leurs activités publiques sont considérés comme contraires aux normes et aux stéréotypes de genre auxquels elles sont supposées se conformer.



Par exemple : en juin 2008, Laxmi Bohara, membre du Réseau des défenseurs des droits des femmes au Népal, est morte après avoir été violemment frappée et forcée à ingérer du poison par son mari et sa belle-mère. Ils avaient critiqué son travail de défense des droits humains et affirmé qu'il n'était pas compatible avec le rôle traditionnel d'une épouse et d'une mère.

Les violences dont ces personnes sont victimes peuvent être des violences liées au genre, des déclarations diffamatoires et des insultes stéréotypées, des campagnes de diffamation liées à leur genre ou leur identité ou des attaques liées à leur réputation ou leur apparence.



Par exemple : en Afrique du Sud, les agressions sexuelles et autres attaques physiques contre les personnes LGBTI sont très fréquentes, en particulier contre celles d'entre elles qui vivent dans des townships et des zones rurales. En avril 2011, Noxolo Nogwaza, une défenseure des droits humains lesbienne, est morte dans un township près de Johannesburg après avoir été violée, frappée et poignardée.

Les familles de ces personnes peuvent également être la cible d'attaques et de menaces, car on considère les femmes défenseures des droits humains comme les principales personnes qui s'occupent de leurs proches (et c'est souvent le cas). De plus, les femmes défenseures des droits humains sont victimes d'une exclusion économique, politique et juridique qui a des conséquences sur leur capacité à défendre les droits humains.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

4.2 ACTIVITÉS : PRÉSENTATION DES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX :

Les élèves sauront :

Identifier les défenseur-e-s des droits humains et expliquer ce que font ces personnes

Décrire les difficultés auxquelles les femmes défenseures des droits humains font face et comprendre l'importance de leur travail

Écrire une lettre (ou des lettres) de soutien à des femmes défenseures des droits humains

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS :

- **Échauffement : Qui sont les défenseur-e-s des droits humains ?** **20 MINUTES**
- **Activité : Les difficultés auxquelles font face les femmes défenseures des droits humains** **50 MINUTES**
- **Mobilisez-vous en faveur de femmes défenseures des droits humains** **20 MINUTES**



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCHAUFFEMENT

QUI SONT LES DÉFENSEUR-E-S DES DROITS HUMAINS ?

DURÉE

⏱ 20 MINUTES

MATÉRIEL

Tableau papier
Marqueurs

PRÉPARATION

Lisez les instructions de la présentation des cas individuels de la campagne *Écrire pour les droits* 2018 en annexe et les informations générales ci-dessus

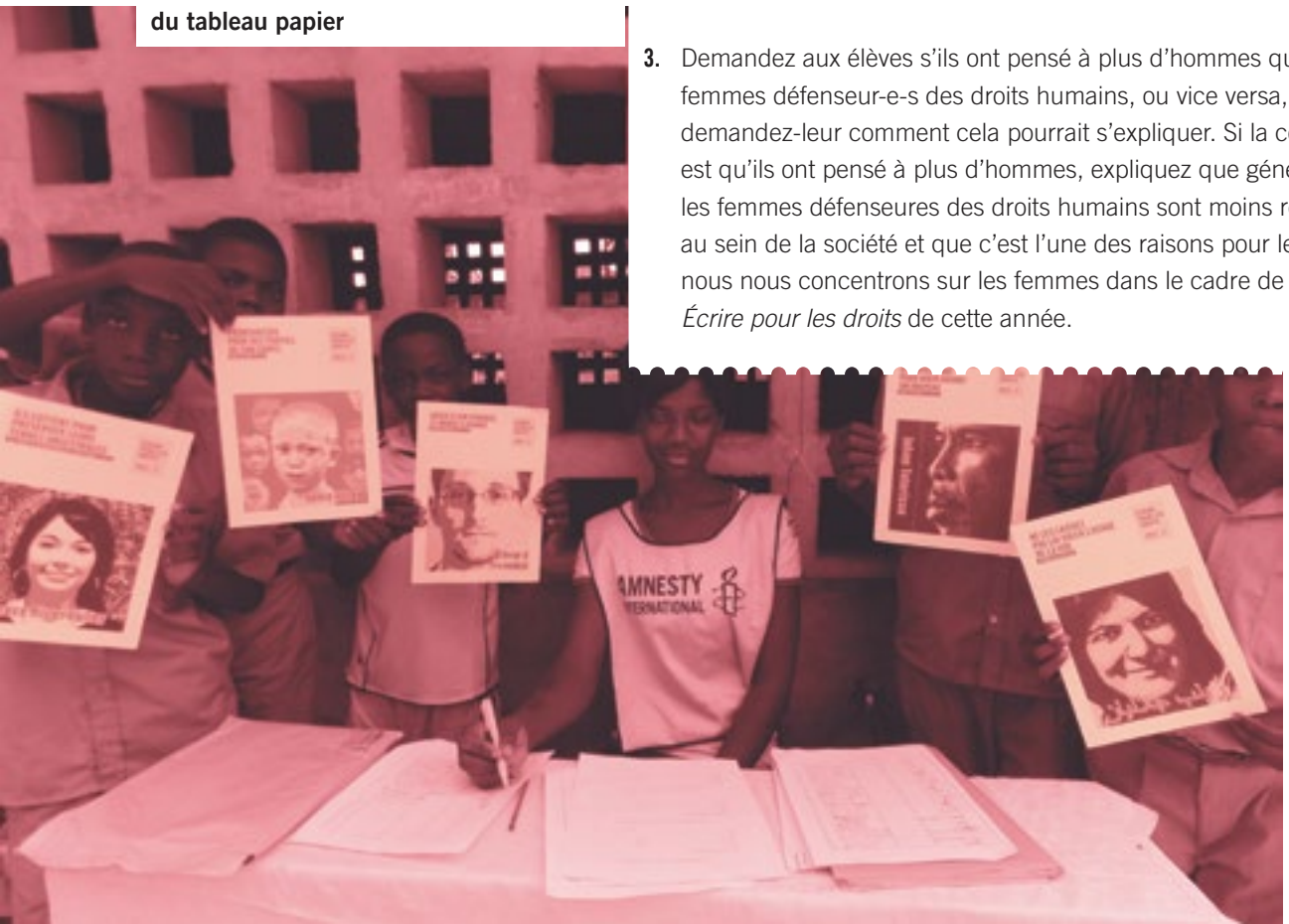
Dessinez une silhouette sur une feuille du tableau papier

DÉROULEMENT

1. Pour présenter les défenseur-e-s des droits humains, demandez aux élèves de réfléchir aux personnes qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler qui ont défendu les droits humains. Il peut s'agir de personnes de leur pays, de leur entourage ou d'autres pays. Par exemple Martin Luther King, Rosa Parks, Edward Snowden, etc. Écrivez les noms des hommes d'un côté de la silhouette et les noms des femmes de l'autre côté. **5 MINUTES**

2. Invitez vos élèves à venir écrire dans la silhouette les caractéristiques, rôles et compétences qui font que les personnes qu'ils ont nommées sont qualifiées de défenseur-e-s des droits humains. Réfléchissez avec le groupe à une possible définition de « défenseur-e des droits humains » et écrivez-la au bas du tableau. Pour obtenir une définition finale, veuillez vous référer aux suggestions d'Amnesty sur qui sont les défenseur-e-s des droits humains, page 15. Vous pouvez également regarder la vidéo « Êtes-vous un-e défenseur-e des droits humains ? » avec votre classe. **10 MINUTES**

3. Demandez aux élèves s'ils ont pensé à plus d'hommes que de femmes défenseur-e-s des droits humains, ou vice versa, et demandez-leur comment cela pourrait s'expliquer. Si la conclusion est qu'ils ont pensé à plus d'hommes, expliquez que généralement, les femmes défenseures des droits humains sont moins reconnues au sein de la société et que c'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous concentrons sur les femmes dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* de cette année. **5 MINUTES**



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

DIFFICULTÉS AUXQUELLES FONT FACE LES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS

DURÉE

⏱ **50 MINUTES**

MATÉRIEL

Tableau papier
Marqueurs

Documents distribués : **Tous les documents de la campagne *Écrire pour les droits* en annexe**

Facultatif : **Équipement audiovisuel et accès à Internet**

PRÉPARATION

Lisez la présentation des cas individuels de la campagne *Écrire pour les droits* 2018 en annexe et les informations générales ci-dessus

Facultatif : **Installez l'équipement audiovisuel pour regarder la vidéo**

DÉROULEMENT

1. En fonction du nombre d'élèves présents, formez des groupes de 2 ou 4 personnes. Donnez à chaque groupe une page du tableau papier et demandez-leur de dessiner une silhouette. Demandez à un des groupes d'écrire dans la silhouette et autour les caractéristiques, compétences et rôles qu'ils attribuent aux femmes dans la société, et à l'autre groupe de faire la même chose pour les hommes.
10 MINUTES

2. Demandez à tous les élèves de réfléchir aux questions suivantes :

   a. Qui des hommes ou des femmes présentent les caractéristiques les plus similaires à celles attribuées précédemment aux défenseur-e-s des droits humains ? (Dans la plupart des cas, il apparaîtra que les caractéristiques requises pour les défenseur-e-s des droits humains sont plus proches des caractéristiques attendues des hommes et non pas des femmes.)
   b. Qu'arrive-t-il aux femmes qui ne se conforment pas aux rôles et caractéristiques que la société attend d'elles ? (Souvent, lorsque les femmes ou d'autres personnes essaient de s'éloigner des normes et attentes sociales, elles sont marginalisées et victimes de violences, de discriminations, de stigmatisations et de menaces. Les femmes défenseures des droits humains défient les normes sociales en devenant des personnalités publiques ou en s'exprimant ouvertement. (Voir les informations générales ci- dessus).
15 MINUTES

3. Pour étudier davantage les difficultés auxquelles les femmes défenseures des droits humains font face, divisez les élèves en petits groupes et attribuez à chaque groupe un cas de la campagne *Écrire pour les droits*. Demandez aux groupes de lire le cas qui leur a été attribué et de répondre aux questions suivantes, puis de préparer une présentation créative du cas de la femme défenseure des droits humains qui leur a été attribué :

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

DIFFICULTÉS AUXQUELLES FONT FACE LES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS

a. À quelles difficultés spécifiques pensez-vous que cette défenseure des droits humains fait face ou a fait face en raison du fait qu'elle est une femme ?
b. À quel type de discriminations, de violences ou d'atteintes aux droits humains a-t-elle été confrontée ?
c. De quelles caractéristiques pensez-vous qu'elle doit ou a dû faire preuve pour mener ses activités ? **15 MINUTES**

4. Rassemblez les groupes. Demandez aux élèves de citer les difficultés auxquelles ils pensent que la défenseure des droits humains fait face en raison du fait qu'elle est une femme. Ces femmes font-elles face aux mêmes difficultés, discriminations et atteintes à leurs droits en dépit du fait qu'elles viennent de différents pays du monde ? Concluez que cela est dû au fait que ce sont des femmes et que c'est pour cette raison qu'Amnesty concentre cette année sa campagne *Écrire pour les droits* sur les femmes défenseures des droits humains, pour essayer de leur fournir davantage de protections adaptées à leurs besoins spécifiques et de faire reconnaître leur travail. Encouragez vos élèves à se mobiliser en faveur de l'une des femmes défenseures des droits humains. **10 MINUTES**

4.3 AGIR EN FAVEUR DES FEMMES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS

En fonction du temps dont vous disposez, faites écrire à vos élèves des lettres de solidarité ou des lettres à des personnes au pouvoir en faveur d'une ou plusieurs personnes de la campagne *Écrire pour les droits* 2018. Pour guider vos élèves, référez-vous à l'activité « Agir en faveur de » à la fin de chaque chapitre sur les différentes personnes de ce manuel (chapitres 6 à 11) ou utilisez le kit de rédaction de lettres.



5. DROITS HUMAINS – BRÈVE INTRODUCTION

Amnesty International organise la campagne *Écrire pour les droits* chaque année pour que chacun-e puisse exprimer, au travers de la rédaction de lettres, son soutien pour les personnes dont les droits ont été violés et attaqués, et pour promouvoir la justice et la dignité humaine. C'est un moyen direct et significatif de s'impliquer dans la défense des droits humains !

5.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES : QUE SONT LES DROITS HUMAINS ?

Les droits humains sont les libertés et protections qui appartiennent à chacun-e d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, ou de toute autre caractéristique.

Il s'agit d'être traité-e et de traiter autrui équitablement, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix. Les droits humains sont **universels** : ils appartiennent à chacun-e d'entre nous, qui que nous soyons et où que nous soyons dans le monde. Ils sont **inaliénables** : ils ne peuvent pas être retirés, achetés, échangés ou vendus. Enfin, ils sont **indivisibles** et **interdépendants** : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés – la promotion d'un droit humain contribue à en faire avancer d'autres ; de la même manière, refuser un droit humain nuit à l'exercice d'autres droits.

Les droits humains sont inscrits dans les traités internationaux en la matière. Il s'agit de lois internationales que les gouvernements sont tenus de faire respecter, et qui constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir d'adopter des comportements ou d'infliger des traitements contraires aux normes et principes de droits humains.

Qu'est-ce que la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. Elle constitue depuis la clé de voûte du système international des droits humains, et les principes qu'elle expose ont servi de base pour l'élaboration de nombreux autres traités relatifs à ces droits. Les lois et normes en la matière contenues dans ces traités continuent d'évoluer. Ensemble, elles forment un système complet de protection et de promotion des droits humains.

La DUDH est le document le plus traduit de l'histoire. Elle est source d'inspiration et de réflexion. Jetez-y un œil ! Une version abrégée se trouve dans l'annexe de ce manuel.

Amnesty International propose gratuitement un cours d'introduction aux droits humains de 90 minutes (disponible uniquement en anglais et en espagnol), que vous pouvez demander à vos élèves de faire pour se préparer à la campagne de rédaction de lettres. Ce cours comprend quatre parties avec des vidéos, des quiz, des études de cas et des exercices interactifs que vous pouvez utiliser en classe. Les personnes qui suivent l'intégralité du cours et répondent correctement aux quiz reçoivent un certificat.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

5.2 DEUX COURTES ACTIVITÉS POUR PRÉSENTER LES DROITS HUMAINS À VOS ÉLÈVES

Les activités ci-après servent à présenter les droits humains pour permettre à vos élèves de faire le lien entre les droits dans la DUDH et leur quotidien. Vous pouvez utiliser ces exercices de mise en route pour leur expliquer ce que sont les droits humains si vous pensez qu'ils/elles ont besoin de connaissances de base sur le sujet avant de se lancer dans les activités de la campagne *Écrire pour les droits*.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les élèves sauront :

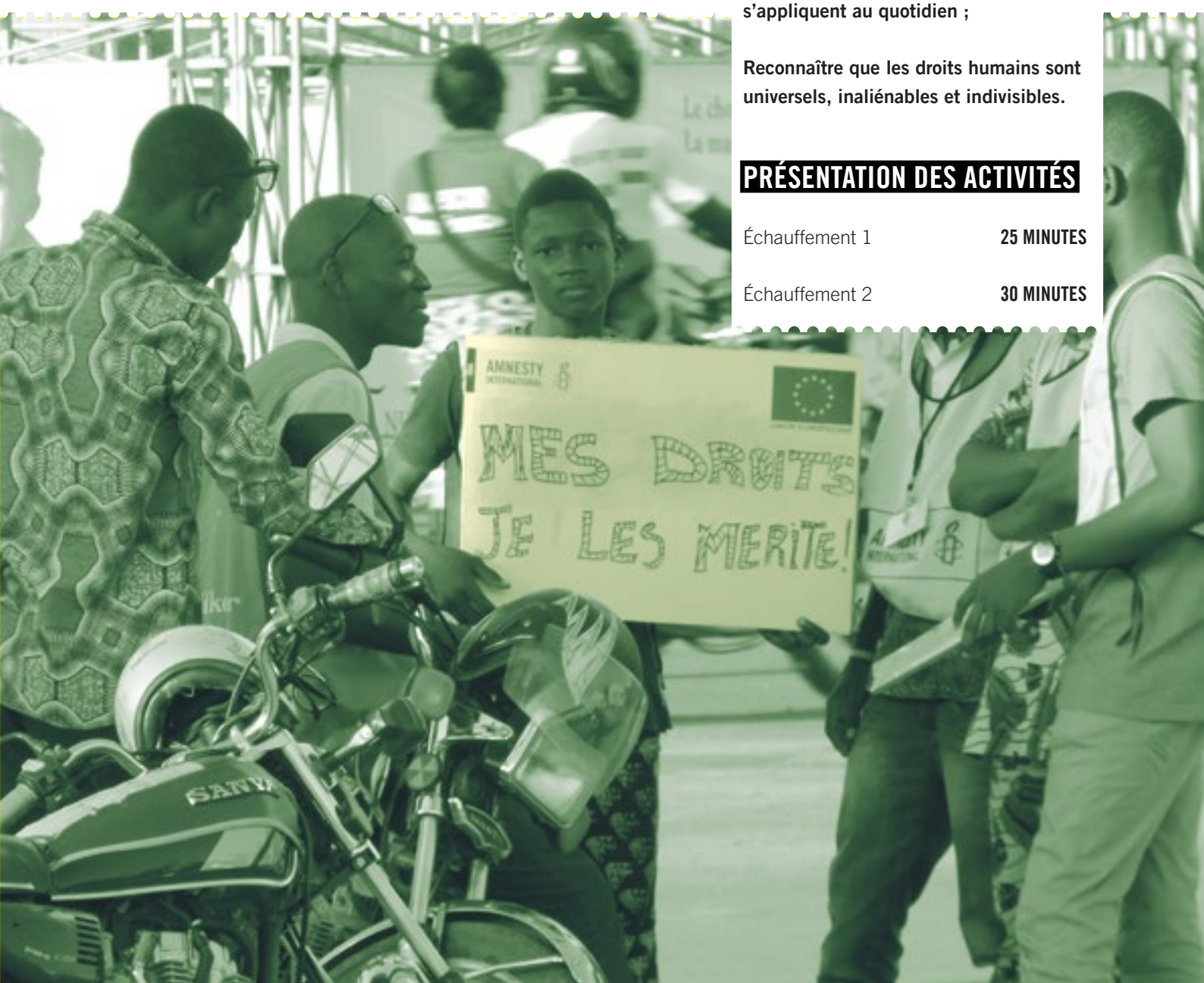
Distinguer les différents droits humains exposés dans la DUDH ;

Expliquer comment les droits humains s'appliquent au quotidien ;

Reconnaître que les droits humains sont universels, inaliénables et indivisibles.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Échauffement 1	**25 MINUTES**
Échauffement 2	**30 MINUTES**



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ
ÉCHAUFFEMENT 1

DURÉE

⏱ 25 MINUTES

MATÉRIEL

Document : **Cartes Articles de la DUDH**

Document : **Cartes Actions quotidiennes**
Ciseaux

PRÉPARATION

Faites des copies des deux documents (cartes Articles de la DUDH et cartes Actions quotidiennes).

Découpez les cartes pour que chacun-e en ait une de chaque sorte.

DÉROULEMENT

1. Répartissez les élèves en petits groupes et distribuez huit cartes Articles de la DUDH et huit cartes Actions quotidiennes à chaque groupe. **5 MINUTES**

2. Demandez aux élèves d'associer les droits et les actions (c'est-à-dire la carte Action quotidienne avec l'article correspondant de la DUDH). **10 MINUTES**

3. Rassemblez les élèves et demandez-leur de discuter de leurs réponses, qui devraient ressembler à :

Article 19 J'utilise les réseaux sociaux et j'exprime mon opinion sur divers sujets.

Article 3 Je marche librement dans ma ville sans craindre pour ma vie.

Article 12 Je n'ai pas à révéler ma vie personnelle à mon/ma professeur-e.

Article 13 Je peux circuler librement dans mon pays.

Article 25 Je vais voir un médecin lorsque je suis malade.

Article 18 J'évoque librement mes convictions.

Article 24 Je joue avec mes ami-e-s.

Article 26 Je peux aller à l'école et étudier.

Il peut y avoir plusieurs réponses possibles pour certains droits. C'est une bonne occasion de montrer le lien entre eux. **10 MINUTES**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ
ÉCHAUFFEMENT 2

DURÉE

⏱ **30 MINUTES**

MATÉRIEL

Document : **Cartes Articles de la DUDH**

PRÉPARATION

Faites des copies des deux documents (cartes Articles de la DUDH et cartes Actions quotidiennes).

Découpez les cartes pour que chacun-e en ait une de chaque sorte.

DÉROULEMENT

1. Demandez à chaque groupe de choisir quatre droits parmi les cartes Articles de la DUDH et de les placer dans l'ordre chronologique. Quel droit les élèves ont-ils/elles exercé depuis leur lever jusqu'à ce moment en classe ? **5 MINUTES**

2. Demandez à chaque groupe de retirer l'une des cartes et de débattre de la question suivante : En quoi aujourd'hui serait différent s'il n'était pas possible d'exercer ce droit ? **10 MINUTES**

3. Demandez aux élèves de chaque groupe d'indiquer aux autres :
   a. Comment le refus de ce droit a empêché l'exercice d'autres droits.
   b. Comment leurs parents, leurs professeur-e-s, leurs ami-e-s seraient touché-e-s par le refus de ce droit. **15 MINUTES**

Expliquez que les droits humains sont universels, inaliénables et indivisibles. En retirer un peut avoir des répercussions sur les autres.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

CARTES ARTICLES DE LA DUDH

ARTICLE 19 :

Droit à la liberté d'expression

ARTICLE 3 :

Droit à la vie et de vivre en toute liberté et sécurité

ARTICLE 12 :

Droit à la vie privée

ARTICLE 13 :

Droit de circuler librement

ARTICLE 25 :

Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être

ARTICLE 18 :

Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

ARTICLE 24 :

Droit au repos et aux loisirs

ARTICLE 26 :

Droit à l'éducation

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

CARTES ACTIONS QUOTIDIENNES

J'utilise les réseaux sociaux et j'exprime mon opinion sur divers sujets.

Je marche librement dans ma ville sans craindre pour ma vie.

Je n'ai pas à révéler ma vie personnelle à mon/ma professeur-e.

Je peux circuler librement dans mon pays.

Je vais voir un médecin lorsque je suis malade.

J'évoque librement mes convictions.

Je joue avec mes ami-e-s.

Je peux aller à l'école et étudier.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

6. NAWAL BENAISSA
ET LES DROITS À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

Cette partie contient une brève introduction aux **droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique**, ainsi que trois activités correspondantes : « Échauffement : Nuage de mots », « Activité : Le droit de manifester » et « Agir en faveur de Nawal Benaissa ». En fonction du temps disponible et des besoins des élèves, les professeur-e-s peuvent choisir de faire la première, la deuxième ou les deux avant d'encourager leurs élèves à passer à la dernière.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

6.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DROITS À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION PACIFIQUE

Selon la DUDH, la liberté d'expression est le droit de chaque individu d'avoir une opinion sans interférence et la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées par quelque moyen que ce soit et indépendamment des frontières. **La liberté d'expression** protège le droit d'avoir ses propres opinions et de les exprimer librement sans interférence de l'État. Elle comprend le droit d'exprimer des points de vue lors de manifestations publiques ou au travers d'écrits, des médias et d'œuvres d'art. Ce droit protège également la liberté de chercher des informations auprès d'autrui et d'en recevoir. Bien que nous jouissions du droit à la liberté d'expression, il n'est pas sans limites. Parfois, les États ont le devoir de protéger les droits d'autres personnes ou certains intérêts publics qui exigent la restriction de la liberté d'expression. Néanmoins, les circonstances dans lesquelles les autorités peuvent limiter cette liberté sont très rares et doivent être considérées comme exceptionnelles plutôt que comme la norme.

La liberté de réunion pacifique est le droit de se rejoindre dans un espace public pour revendiquer quelque chose ensemble, lors de réunions, de grèves, de processions, de rassemblements ou de sit-in. Ce droit signifie que l'on peut se regrouper pacifiquement avec d'autres personnes sans craindre d'être arrêté-e ou harcelé-e par la police. En réalité, les autorités ont l'obligation positive de faciliter les réunions pacifiques. La police peut donc être tenue de prendre des mesures spéciales pour assurer la sécurité des personnes qui se rassemblent et du grand public.

Les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique sont inscrits dans le droit international relatif aux droits humains – notamment dans la DUDH et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ainsi que dans de nombreux systèmes juridiques nationaux.

6.2 ACTIVITÉS : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DROIT DE MANIFESTER

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

Les élèves sauront :

Indiquer le lien entre le droit à la liberté d'expression et leur vie ;

Expliquer pourquoi les défenseur-e-s des droits humains doivent pouvoir s'exprimer librement ;

Écrire une lettre (ou plusieurs) en soutien à Nawal Benaissa.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Échauffement : Nuage de mots
20 MINUTES

Activité : Le droit de manifester
60 MINUTES

Agir en faveur de Nawal Benaissa
20 MINUTES

Si vous souhaitez explorer davantage le droit à la liberté d'expression avec vos élèves, Amnesty International propose deux cours en ligne gratuits : un cours d'introduction sur la liberté d'expression (disponible en anglais et en espagnol uniquement), faisable en 20 minutes, et un autre cours, plus approfondi, sur la liberté d'expression (disponible en anglais uniquement), qui prend 10 heures.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCHAUFFEMENT

NUAGE DE MOTS

DURÉE

⏱ 20 MINUTES

MATÉRIEL

Tableau à feuillets mobiles
Post-it

PRÉPARATION

Préparez le tableau.
Distribuez les post-it.

DÉROULEMENT

1. Demandez aux élèves de noter sur les post-it par quels moyens ils/elles s'expriment généralement, par ex. : « partager des selfies », « écrire des poèmes » ou « danser ». **3 MINUTES**

2. Invitez les élèves à placer leurs post-it sur le tableau pour que tout le monde puisse voir les réponses. Laissez-leur une minute pour lire les réponses sur le tableau. **2 MINUTES**

3. Une fois le tableau recouvert de post-it, demandez aux élèves pourquoi ils/elles s'expriment de telle manière ? Qu'est-ce que cela leur permet de faire ? Pourquoi est-ce important pour eux/elles ? **5 MINUTES**

4. Demandez aux élèves de se mettre par deux et de discuter des conséquences s'ils/si elles n'étaient plus autorisé-e-s à s'exprimer de telle manière. Cela aurait-il un impact fort sur leurs activités quotidiennes et leurs amitiés ? Qu'en penseraient-ils/elles ? Seraient-ils/elles contrarié-e-s ? Pourquoi ? Ou pourquoi pas ? **7 MINUTES**

5. Rassemblez les élèves. Demandez-leur ce qui est ressorti de leurs discussions. Qu'est-ce qui les a surpris-es ? Expliquez-leur que bon nombre de gens à travers le monde ne peuvent pas s'exprimer librement, et que certains sont même jetés en prison uniquement pour avoir formulé une opinion. **3 MINUTES**



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

DROIT DE MANIFESTER

DURÉE

⏱ **60 MINUTES**

MATÉRIEL

Projecteur ou copies de photos

Document : ***Écrire pour les droits* – Nawal Benaissa (voir annexe)**

Document : **Notes sur les manifestations**

Facultatif : **Connexion internet et ordinateur**

PRÉPARATION

Faites des copies du document *Écrire pour les droits* – Nawal Benaissa pour vos élèves.

Installez le projecteur ou imprimez des photos de Nawal.

DÉROULEMENT

1. Montrez aux élèves les quatre photos du document « Types de manifestation ». Qu'ont-elles en commun ? Où ont-elles été prises ? Que font les personnes qu'on voit sur ces images ? Pourquoi ? **5 MINUTES**

2. Lisez à voix haute les notes relatives aux photos. Faites une pause après chaque note, et demandez aux élèves quelle photo vous avez décrite. Ensemble, déterminez pourquoi ces personnes ont manifesté de telle manière. Quel est le point commun pour l'ensemble de ces manifestant-e-s ? **10 MINUTES**

3. Expliquez aux élèves que la dernière photo montre Nawal Benaissa, défenseure des droits humains et chef de file de la contestation au Maroc, qui s'exprime en son nom et au nom de sa communauté. Cette femme fait partie d'un mouvement populaire qui a vu le jour en octobre 2016 après la mort de Mouhcine Fikri, vendeur écrasé par un camion poubelle alors qu'il essayait de récupérer du poisson que des policiers lui avaient confisqué et avaient jeté dans le véhicule. Distribuez le document relatant l'histoire de Nawal Benaissa aux élèves et demandez-leur de le lire. **5 MINUTES**

4. Demandez aux élèves de se répartir en cinq groupes, de faire des recherches en ligne sur Nawal et de débattre des questions ci-après. Si les ressources en ligne ne sont pas accessibles, demandez-leur de travailler sur la base des informations figurant dans le document distribué.
   - **a.** Pourquoi Nawal manifeste ? Quelles sont ses revendications ? Pour qui manifeste-t-elle ?
   - **b.** À quelles difficultés fait-elle face ?
   - **c.** Pourquoi Nawal devrait pouvoir s'exprimer librement ? Et pour qui ?
   - **d.** Qu'est-ce qui vous inspire dans son histoire ?
   - **e.** D'après vous, d'où Nawal tire-t-elle la force et le courage de continuer ? Comment pourriez-vous agir en sa faveur ? **25 MINUTES**

6. Demandez à chaque groupe de répondre à l'une des questions ci-dessus (a, b, c, d, e) et invitez les autres à faire des commentaires et ajouter leurs propres conclusions. Après la dernière question, laissez chacun-e décider s'il/si elle souhaite agir en faveur de Nawal en écrivant une lettre de solidarité. **15 MINUTES**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

6.3 AGIR EN FAVEUR DE
NAWAL BENAISSA

DURÉE

⏱ 20 MINUTES

MATÉRIEL

Papier, stylos, enveloppes et timbres

Projecteur ou copies de photos de Nawal

Document : ***Écrire pour les droits* – Nawal Benaissa (voir annexe)**

Facultatif : **Connexion internet et ordinateur**

Facultatif : **Modèles du kit de rédaction de lettres**

PRÉPARATION

Faites des copies du document *Écrire pour les droits* – Nawal Benaissa.

Installez le projecteur ou imprimez des photos de Nawal.



DÉROULEMENT

1. Expliquez aux élèves que Nawal Benaissa défend les habitants de sa région, dont la plupart se sentent oubliés par le gouvernement. Cette femme participe à des manifestations pacifiques et milite sur les réseaux sociaux. Elle est malheureusement harcelée par les autorités marocaines, qui l'ont condamnée à 10 mois de prison avec sursis pour « incitation à commettre une infraction ». Elle souhaite simplement être libre de se battre pour une vie meilleure.

2. Encouragez les élèves à écrire au chef du gouvernement marocain pour le prier instamment de cesser de harceler Nawal dès aujourd'hui.

   Vous pouvez leur donner les conseils ci-après pour les aider à rédiger ce courrier. Ils/elles peuvent :
   - Lui dire quelque chose sur eux/elles ;
   - Lui dire ce qui les choque dans l'histoire de Nawal ; Lui rappeler que cette femme est une manifestante et une défenseure des droits humains pacifique qui veut juste une vie meilleure pour les gens de sa région ;
   - L'exhorter à faire cesser le harcèlement dont Nawal est victime.

Envoyez ce courrier à :
Département du chef du gouvernement
Palais royal Touarga
Rabat, Maroc
Facebook : www.facebook.com/cg.gov.ma
Twitter : @ChefGov_ma
Formule d'appel : Monsieur,

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

6.3 AGIR EN FAVEUR DE
NAWAL BENAISSA

3. Encouragez vos élèves à soutenir Nawal Benaissa.

Ils/elles peuvent envoyer leurs messages de solidarité et de soutien à Nawal et sa famille, pour qu'elles sachent qu'à travers le monde, des gens les soutiennent.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction. Ils/elles peuvent :

- Exprimer leur solidarité, leur admiration ou tout autre sentiment envers Nawal ;
- Réfléchir à ce qu'elle aimerait entendre en ce moment difficile.

Envoyez ce courrier à :
Copie à : Amnesty International Maroc
20, rue Ouargha, appartement 5 Agdal
10000 Rabat, Maroc

Vous pouvez aussi choisir d'utiliser les modèles fournis dans le kit de rédaction de lettres de 2018.



ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

TYPES DE MANIFESTATION



ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

TYPES DE MANIFESTATION



ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

TYPES DE MANIFESTATION



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

TYPES DE MANIFESTATION



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

NOTES SUR LES MANIFESTATIONS



Plus de 1 000 personnes, y compris des élèves, ont manifesté contre le « mariage par enlèvement » au Kirghizistan le 6 juin 2018, après qu'une femme de 20 ans a été tuée par son ravisseur dans un commissariat.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

NOTES SUR LES MANIFESTATIONS



Cette image fait partie d'une série de photos d'actions et d'événements organisés aux États-Unis dans le cadre de la tournée en bus Game of Drones, menée par Amnesty International États-Unis. Ce projet mêle le travail de campagne de cette section et les activités d'organisations citoyennes autour d'un programme secret de drones dans plusieurs villes des États-Unis, instaurant ainsi un espace mobile qui implique directement les militant-e-s au niveau local. Cette photo montre des étudiant-e-s de l'université du Minnesota, agissant pour appeler le gouvernement américain à mettre fin aux exécutions extrajudiciaires. Les victimes de frappes par drone et leur famille ont peu de chances d'obtenir justice.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

NOTES SUR LES MANIFESTATIONS



En 2014, des dizaines de milliers de personnes ont défilé dans les rues de Hong Kong, en Chine, pour réclamer des réformes démocratiques dans cette ville. Le mouvement de contestation, appelé « mouvement des parapluies », a duré 79 jours, pendant lesquels plusieurs quartiers clés du centre de Hong Kong ont été occupés. De simples objets du quotidien, les parapluies – utilisés par les manifestant-e-s pour se protéger du gaz poivre et du gaz lacrymogène – sont devenus un symbole de la résistance et des revendications sociales sous-jacentes.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

NOTES SUR LES MANIFESTATIONS



Nawal Benaissa, membre du mouvement citoyen Al Hirak Al Shaabi, assiste à une manifestation le 31 mai 2017 à Al Hoceïma, dans le nord du Maroc. Des milliers de personnes ont organisé des événements pour réclamer la libération de la principale figure du mouvement de contestation. La région est secouée par des troubles sociaux depuis la mort, en octobre 2016, de Mouhcine Fikri, poissonnier de 31 ans écrasé par un camion poubelle alors qu'il s'opposait à la confiscation de sa marchandise par la police.

7. MARIELLE FRANCO
ET LE DROIT À LA VIE

La partie « Droit à la vie » contient trois activités possibles : « Échauffement : L'État et le droit à la vie », « Activité : Marielle et son droit à la vie » et « Agir en faveur de la famille de Marielle Franco ». En fonction du temps disponible et des besoins des élèves, les professeur-e-s peuvent choisir de faire la première, la deuxième ou les deux avant d'encourager leurs élèves à passer à la dernière.

7.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE DROIT À LA VIE

Toute personne a **droit à la vie**. Ce droit est la condition préalable à l'exercice des autres droits, et doit être protégé par la loi. Nul-le ne devrait être aléatoirement privé-e de son droit à la vie. Cela signifie que les États doivent non seulement s'abstenir de prendre des vies, mais ils doivent aussi adopter des mesures raisonnables pour empêcher les décès. L'absence d'enquête sur les circonstances d'un décès pourrait constituer une violation des droits humains en vertu du droit international relatif aux droits humains.

Lorsque quelqu'un perd la vie, les États doivent veiller à ce qu'une enquête indépendante, impartiale, minutieuse et efficace soit menée sans délai par des organes indépendants et impartiaux. Si l'on soupçonne le décès d'être le résultat d'agissements criminels, les autorités doivent garantir que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre de procédures équitables.

L'article 6 du PIDCP et l'article 3 de la DUDH indiquent que les États sont tenus de respecter, de protéger et de garantir le droit à la vie.

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances car elle estime que cela constitue une violation des droits humains, en particulier du droit à la vie et du droit de ne pas subir de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Pour en savoir plus, suivez le cours gratuit en ligne d'Amnesty International sur la peine de mort (disponible en anglais et en espagnol uniquement), qui dure 20 minutes.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

7.1 LE DROIT À LA VIE ET LES DDH

Les États ont la responsabilité ultime et l'obligation de protéger les personnes qui défendent les droits humains et de veiller à ce qu'elles puissent mener à bien leur travail dans un environnement sûr et favorable. Cette obligation exige en outre qu'ils prennent des mesures pour empêcher les violations des droits humains des DDH, examiner les allégations de violences à l'encontre de ces personnes et veiller à ce qu'elles puissent réaliser leurs activités légitimes sans craindre des représailles. Pourtant, il est clair que bien souvent, les attaques visant des DDH surviennent précisément car les États ne favorisent pas un environnement sûr et propice pour ces personnes. Il est fréquent que les gouvernements manquent de reconnaître et de protéger les défenseur-e-s en danger, ou d'amener les responsables à rendre des comptes. Lorsqu'elles ne prennent pas les attaques contre des DDH au sérieux, les autorités suggèrent que de tels actes sont tolérés et qu'il n'y aura pas ou peu de conséquences pour les auteurs de ces agissements, augmentant ainsi le risque d'attaques similaires à l'avenir.



7.2 ACTIVITÉS : LE DROIT À LA VIE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

Les élèves sauront :

Reconnaître que toute personne a droit à la vie ;

Expliquer comment les droits de Marielle Franco ont été violés et que les États ont le devoir de respecter, protéger et garantir le droit à la vie ;

Écrire une lettre aux autorités qui ont le pouvoir de mettre un terme aux atteintes aux droits humains et en soutien à la famille de Marielle Franco.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Échauffement : L'État et le droit à la vie
15 MINUTES

Activité : Marielle et son droit à la vie
55 MINUTES

Agir en faveur de la famille de Marielle Franco **20 MINUTES**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCHAUFFEMENT

L'ÉTAT ET LE DROIT À LA VIE

DURÉE

⏱ 15 MINUTES

MATÉRIEL

Document : **Version abrégée de la DUDH (voir annexe)**

PRÉPARATION

Faites des copies de la DUDH.

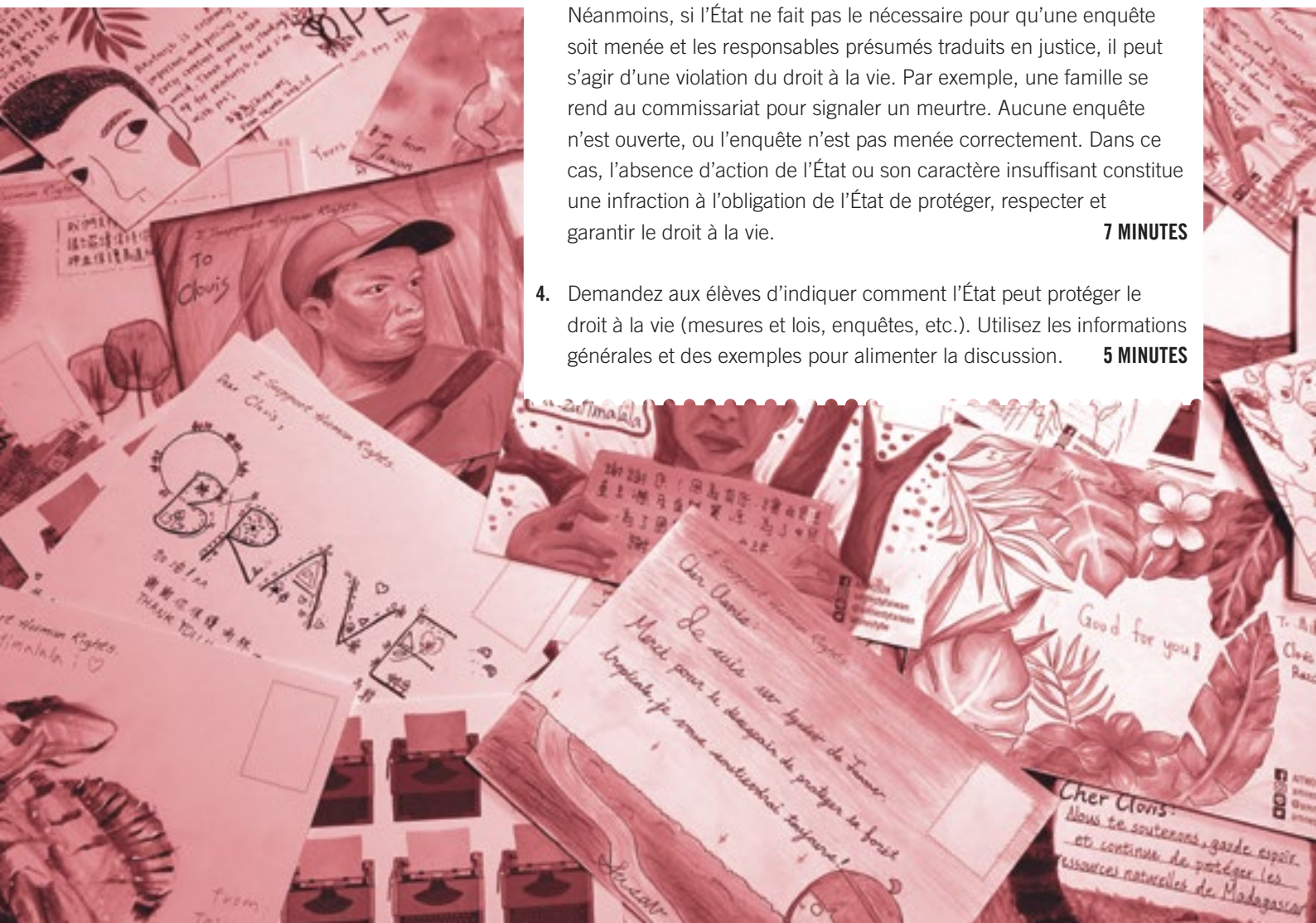
DÉROULEMENT

1. Lisez à voix haute l'article 3 de la DUDH : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. » **1 MINUTE**

2. Invitez les élèves à se lever et demandez-leur si, d'après eux/elles, un « meurtre » est une violation des droits humains. Mettez celles et ceux qui répondent « oui » à votre gauche, et celles et ceux qui répondent « non » à votre droite. Demandez-leur pourquoi. Pourquoi pas ? **2 MINUTES**

3. Laissez chaque côté exprimer son point de vue. Expliquez que le meurtre est un crime terrible mais qu'il ne s'agit pas toujours d'une violation des droits humains s'il n'est pas commis par les autorités. Néanmoins, si l'État ne fait pas le nécessaire pour qu'une enquête soit menée et les responsables présumés traduits en justice, il peut s'agir d'une violation du droit à la vie. Par exemple, une famille se rend au commissariat pour signaler un meurtre. Aucune enquête n'est ouverte, ou l'enquête n'est pas menée correctement. Dans ce cas, l'absence d'action de l'État ou son caractère insuffisant constitue une infraction à l'obligation de l'État de protéger, respecter et garantir le droit à la vie. **7 MINUTES**

4. Demandez aux élèves d'indiquer comment l'État peut protéger le droit à la vie (mesures et lois, enquêtes, etc.). Utilisez les informations générales et des exemples pour alimenter la discussion. **5 MINUTES**



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

MARIELLE ET SON DROIT À LA VIE

DURÉE

⏱ **55 MINUTES**

MATÉRIEL

Feuilles de papier vierges
Tableau blanc et feutres / tableau noir et craies

Document : **Version abrégée de la DUDH (voir annexe)**

Document : ***Écrire pour les droits* – Marielle Franco (voir annexe)**

Facultatif : **Projecteur ou copies de photos de Marielle**

PRÉPARATION

Faites des copies du document *Écrire pour les droits* – Marielle Franco.

Faites des copies de la version abrégée de la DUDH.

Installez le projecteur ou imprimez des photos de Marielle.

DÉROULEMENT

1. Répartissez les élèves en groupes de quatre ou cinq, et distribuez une feuille de papier à chaque groupe. Invitez-les à choisir un sujet de droits humains ou un droit qu'ils/elles aimeraient défendre. Ils/elles peuvent choisir un droit figurant dans la DUDH ou quelque chose à laquelle ils/elles ont accès et essentielle dans leur quotidien (accès à la communication en ligne, à la nourriture, etc.). **5 MINUTES**

2. Une fois que les élèves ont sélectionné un droit/sujet, dites-leur que celui-ci leur est retiré et demandez-leur de réfléchir aux questions suivantes :
   - **a.** Quel est leur ressenti face à ce droit retiré ?
   - **b.** Considèrent-ils/elles que ce droit/sujet est important ou qu'il est légitime de le défendre ?
   - **c.** Comment peuvent-ils/elles défendre ce droit/sujet dans leur communauté/pays ?
   - **d.** Quels moyens et actions peuvent-ils/elles utiliser (manifestation, tenue d'un blog, création d'un groupe de militant-e-s, etc.) ?

   Demandez-leur de noter leurs réponses et expliquez qu'ils/elles seront invité-e-s à faire une courte présentation. **10 MINUTES**

3. Une fois que les élèves ont décidé des actions auxquelles ils/elles aimeraient contribuer, rassemblez-les et demandez à chaque groupe de présenter rapidement le droit/sujet qu'il souhaite défendre, pourquoi et comment. Notez les propositions d'action sur le tableau. (10 minutes) Demandez aux élèves :
   - **e.** Qui pourrait les aider (par ex. : leur professeur-e, leur directeur/directrice d'établissement, les autorités) et comment ?
   - **f.** À quels obstacles pourraient-ils/elles être confronté-e-s en essayant d'atteindre leur but ? Quel élément ou personne pourrait entraver leurs efforts ?
   - **g.** Pourquoi et comment ? Poursuivraient-ils/elles leur action malgré tout ?
   - **h.** Quelle est la pire chose qui pourrait arriver s'ils/si elles décident de défendre leurs droits malgré les risques ?

   Expliquez aux élèves qu'à travers le monde, des gens se battent pour les droits humains. Les risques auxquels ils s'exposent sont variés. En raison de leur travail de défense des droits humains, leur droit à la vie est parfois menacé. **15 MINUTES**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

MARIELLE ET SON DROIT À LA VIE



4. Distribuez le document sur Marielle à vos élèves, ou utilisez le projecteur. Demandez à différent-e-s élèves de lire un paragraphe chacun-e.
5 MINUTES

5. Discutez du cas de Marielle avec les élèves et posez-leur les questions suivantes :
   a. Pour quels droits humains Marielle s'est-elle battue ?
   b. Quels droits de Marielle ont été violés ? De quelle manière ? Le droit à la vie doit figurer dans cette liste.
   c. Que pensent-ils/elles de la mort de Marielle ?
   d. Pensent-ils/elles que certaines personnes sont plus en danger que d'autres ? Pourquoi ?
   e. Selon eux/elles, comment son assassinat a touché d'autres DDH ?
   f. Selon eux, auraient-ils/elles été capables de poursuivre sans peur dans leur pays les actions lancées par leur groupe au début de cette activité ? Pourquoi ?
   g. Que peut-on faire pour veiller à ce que le droit à la vie ne soit pas violé au Brésil et pour protéger les DDH comme Marielle ? Quel genre d'actions pourrait être mené et par qui ? **15 MINUTES**

6. Concluez en disant que le droit à la vie, comme tous les droits humains, appartient à chacun-e d'entre nous. Dans certaines situations, des DDH font face à des risques particuliers en raison de leur travail. Il est fréquent que les gouvernements manquent de reconnaître et de protéger efficacement les défenseur-e-s en danger, ou d'amener les responsables présumés à rendre des comptes. Lorsque l'impunité règne pour ce genre d'attaques, les autorités suggèrent que de tels actes sont tolérés et qu'il n'y aura pas ou peu de conséquences pour les auteurs de ces agissements. Dans un monde idéal, les gens pourraient se rassembler et manifester pacifiquement sans craindre des conséquences néfastes. On pourrait dénoncer les injustices sans avoir peur de faire l'objet de menaces ou d'agressions, ou d'être emprisonné-e ou tué-e. **4 MINUTES**

7. Lisez aux élèves la déclaration suivante d'Amnesty International en réaction à l'assassinat de Marielle, et expliquez-leur qu'ils/elles peuvent agir pour soutenir la famille de cette femme : « Le secret et la confidentialité visant à garantir l'efficacité de l'enquête ne doit pas servir de prétexte pour le silence des autorités chargées de faire toute la lumière sur les circonstances entourant le meurtre de Marielle. Il faut identifier et amener à rendre des comptes ceux qui ont appuyé sur la gâchette, mais aussi ceux qui ont ordonné son assassinat, et établir le mobile du crime. » **1 MINUTE**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

7.3 AGIR EN FAVEUR DE LA FAMILLE DE MARIELLE FRANCO

DURÉE

⏱ 20 MINUTES

MATÉRIEL

Papier, stylos, enveloppes et timbres

Projecteur ou copies de photos de Marielle

Document : ***Écrire pour les droits* – Marielle Franco (voir annexe)**

Facultatif : **Connexion internet et ordinateur**

Facultatif : **Modèles du kit de rédaction de lettres**

PRÉPARATION

Faites des copies du document *Écrire pour les droits* – Marielle Franco.

Installez le projecteur ou imprimez des photos de Marielle.

DÉROULEMENT

1. Expliquez aux élèves que Marielle Franco s'est courageusement battue pour plus de justice à Rio de Janeiro. Elle défendait les femmes, les personnes LGBTI et les jeunes noirs, et dénonçait les homicides illégaux commis par la police. Mais elle a été réduite au silence, abattue dans sa voiture. Ce type d'affaire n'est pas rare au Brésil, où au moins 70 DDH ont été tué-e-s en 2017. Celles et ceux qui se battent pour les droits humains vivent constamment dans la peur.

2. Encouragez vos élèves à écrire au président brésilien pour réclamer justice pour Marielle aujourd'hui.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction : Ils/elles peuvent :

- Lui dire quelque chose sur eux/elles ;
- Lui dire ce qui les choque dans l'histoire de Marielle et déclarer leur soutien envers la famille de Marielle et les DDH ;
- Lui demander instamment de traduire les responsables présumés de la mort de Marielle Franco en justice, notamment ceux qui ont ordonné son assassinat, et de protéger les DDH au Brésil contre d'autres menaces et attaques.

Envoyez ce courrier à :
Président Michel Temer
Praça dos Três Poderes, Palácio do Planalto – Brasília (DF)
CEP 70150-900
Brésil
Courriel : gabinetepessoal@presidencia.gov.br
Twitter : @planalto
Formule d'appel : Monsieur le Président,

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

7.3 AGIR EN FAVEUR DE
LA FAMILLE DE MARIELLE FRANCO

3. Encouragez vos élèves à soutenir la famille de Marielle.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction : Ils/elles peuvent :

- Réfléchir à ce que la famille de Marielle aimerait entendre en ce moment difficile ;
- Exprimer leur solidarité, leur admiration ou tout autre sentiment envers Marielle et sa famille ;
- Envoyer des messages de solidarité et d'encouragement pour que la famille de Marielle sache qu'ils/elles la soutiennent dans son combat pour la justice.

Envoyez ce courrier à :

Amnesty International Brésil
Rua da Glória, 344 (3rd floor) Glória
CEP 20241180 Rio de Janeiro (RJ)
Brésil

Vous pouvez aussi choisir d'utiliser les modèles fournis dans le kit de rédaction de lettres de 2018.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

8. ATENA DAEMI ET L'INTERDICTION DE LA TORTURE ET DES TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS

La partie sur l'**interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** (également appelés torture et autres formes de mauvais traitements) propose trois activités : « Échauffement : Briser les mythes », « Activité : En savoir plus sur la torture et les autres formes de mauvais traitements » et « Agir en faveur d'Atena Daemi ». En fonction du temps disponible et des besoins des élèves, l'enseignant-e peut opter pour l'« Échauffement » ou l'« Activité », voire associer les deux, avant d'inviter les élèves à « Agir en faveur d'Atena Daemi ».

8.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'INTERDICTION DE LA TORTURE ET DES TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS

L'**interdiction de la torture** et des autres formes de mauvais traitements est absolue, ce qui signifie que rien ne peut jamais justifier d'y soumettre une personne. Elle fait aussi partie de ce que l'on appelle le droit international coutumier. Par conséquent, tous les États sont tenus de la respecter, qu'ils aient ou non signé le traité dans lequel elle est inscrite. L'article 5 de la DUDH interdit la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est un traité relatif aux droits humains qui porte sur l'interdiction de la torture.

La coexistence de plusieurs définitions de la torture et des autres formes de mauvais traitements dans le droit international peut être source de confusion, mais la plupart d'entre elles se rejoignent sur certains points :

- La torture entraîne une douleur ou une souffrance physique et/ou mentale suffisamment importante pour être considérée comme grave ;
- La torture est infligée intentionnellement ;
- La torture est infligée dans un certain but ou par discrimination ;
- Des agents de l'État sont impliqués, directement ou indirectement, dans cette pratique.

La plupart du temps, il n'est pas nécessaire de distinguer la torture des peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants : ce sont tous des actes absolument interdits par le droit international.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

Cependant, en cas de distinction, la position d'Amnesty International est qu'un acte peut constituer une peine ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant sans pour autant relever de la torture s'il manque un ou plusieurs des éléments suivants : intention, but (ou discrimination) ou douleur/souffrance importante.

Quelques exemples d'actes qui peuvent s'apparenter à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements :

- Châtiments corporels ;
- Conditions d'incarcération inhumaines ;
- Viol ou autres types de violences sexuelles commis par des agents de l'État ;
- Pénalisation de l'avortement ;
- Menaces de violence susceptibles d'entraîner une souffrance psychologique ;
- Peine de mort.

L'interdiction de la torture et des autres formes de mauvais traitements signifie également que les États sont tenus de ne renvoyer aucune personne de force dans un pays ou sur un territoire où elle risquerait de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

L'enseignant-e peut éventuellement se servir d'une activité figurant au chapitre 5 du manuel pour présenter aux élèves les droits humains, avant de se concentrer sur l'interdiction de la torture et des autres formes de mauvais traitements.

Si vous souhaitez approfondir la question avec vos élèves, Amnesty International met à disposition un cours gratuit en ligne sur le droit de ne pas subir de torture (disponible en anglais et en espagnol uniquement). L'organisation fournit également un dossier pédagogique intitulé Pour combattre la torture – Ateliers d'éducation aux droits humains et a publié Combattre la torture et les autres mauvais traitements – Manuel pour l'action, à l'intention des défenseur-e-s des droits humains, des avocat-e-s, des juges, des agent-e-s chargés de l'application des lois et des autres fonctionnaires, des législateurs/trices, des professionnel-le-s de la santé et des médias, ou de toute autre personne qui souhaite dénoncer et éliminer la torture.

8.2 ACTIVITÉS : INTERDICTION DE LA TORTURE ET DES TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

Les élèves seront capables de :

Remettre en cause les mythes dangereux qui concernent la torture et les autres formes de mauvais traitements

Éprouver de l'empathie pour les victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements

Rédiger une/des lettre(s) de soutien à Atena Daemi

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Échauffement : Briser les mythes
15 MINUTES

Activité : En savoir plus sur la torture et les autres formes de mauvais traitements
55 MINUTES

Agir en faveur d'Atena Daemi
20 MINUTES

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCHAUFFEMENT

BRISER LES MYTHES

DURÉE

⏱ 15 MINUTES

MATÉRIEL

Papier vierge ou papier de brouillon pour chaque élève



DÉROULEMENT

1. Assurez-vous que chacun-e des élèves dispose d'un morceau de papier vierge ou de papier de brouillon. Demandez-leur de le plier en deux puis d'écrire « FAIT » d'un côté et « MYTHE » de l'autre. Expliquez-leur que vous allez lire une série d'affirmations sur la torture et les autres formes de mauvais traitements. Ce sont les élèves qui doivent briser les mythes : elles/ils lèveront la feuille du côté « MYTHE » lorsqu'elles/ils penseront que l'affirmation est fausse et du côté « FAIT » quand elles/ils la considéreront comme vraie.
3 MINUTES

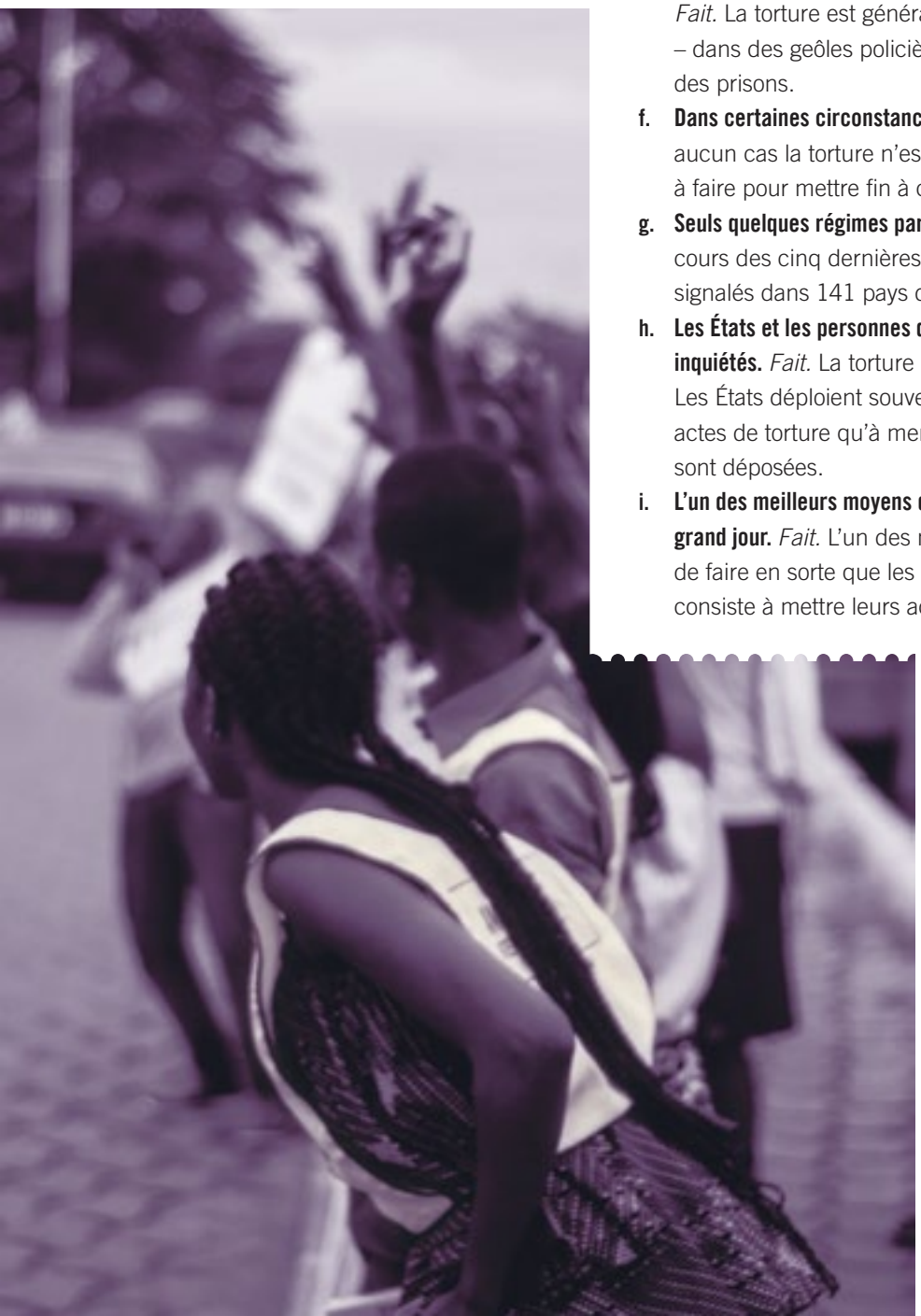
2. Lisez à haute voix les affirmations ci-après, en laissant suffisamment de temps aux élèves pour réfléchir à chacune et indiquer si elles/s'ils la croient vraie ou fausse. Après chaque vote, lisez la réponse et discutez brièvement des informations fournies. **12 MINUTES**

   a. **La torture est principalement utilisée contre des suspects de terrorisme et en temps de guerre.** *Mythe.* Les recherches montrent que la torture et les autres formes de mauvais traitements demeurent un problème dans de nombreux pays aujourd'hui. La plupart des victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements dans le monde ne sont pas de dangereux terroristes mais des suspects pauvres, marginalisés et impuissants qui, malheureusement, attirent rarement l'attention des médias et de l'opinion publique.
   b. **La torture est le seul moyen d'obtenir des informations.** *Mythe.* La torture est un moyen primitif et brutal d'obtenir des informations. Les États disposent d'un vaste éventail de méthodes pour recueillir des informations sur des infractions sans perdre leur humanité. Les techniques d'interrogatoire humaines ont montré leur efficacité pour obtenir des informations sur des infractions sans entraîner de conséquences personnelles, sociétales et juridiques désastreuses comme le fait la torture.
   c. **La torture est illégale.** *Fait.* La torture est illégale au niveau international depuis l'adoption de la DUDH, en 1948. Elle n'est pas autorisée même dans les situations d'urgence. Cette interdiction a atteint un tel degré de consensus international qu'elle est devenue une règle contraignante, même pour les États qui ne sont pas parties aux traités relatifs aux droits humains.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCHAUFFEMENT

BRISER LES MYTHES



d. **Certaines formes de torture ne sont pas si graves.** *Mythe.* Il n'existe pas plusieurs degrés de torture. Il n'y a pas de « torture légère » : la douleur ou la souffrance physique ou mentale infligée est toujours importante. Toutes les formes de torture sont abjectes et illégales.

e. **Il est difficile de savoir où et quand des actes de torture sont infligés.** *Fait.* La torture est généralement pratiquée à l'abri des regards – dans des geôles policières, des salles d'interrogatoire ou des prisons.

f. **Dans certaines circonstances, elle sert un intérêt supérieur.** *Mythe.* En aucun cas la torture n'est légale ou acceptable. Il reste beaucoup à faire pour mettre fin à cette pratique abjecte.

g. **Seuls quelques régimes parmi les pires utilisent la torture.** *Mythe.* Au cours des cinq dernières années, des actes de torture ont été signalés dans 141 pays du monde entier.

h. **Les États et les personnes qui se livrent à la torture sont rarement inquiétés.** *Fait.* La torture est généralement pratiquée dans l'ombre. Les États déploient souvent plus d'énergie à nier ou à couvrir des actes de torture qu'à mener des enquêtes quand des plaintes sont déposées.

i. **L'un des meilleurs moyens de prévenir la torture est de l'exposer au grand jour.** *Fait.* L'un des meilleurs moyens de prévenir la torture et de faire en sorte que les tortionnaires ne demeurent pas impunis consiste à mettre leurs actes en pleine lumière.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

EN SAVOIR PLUS SUR LA TORTURE ET LES AUTRES FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

DURÉE

⏱ **55 MINUTES**

MATÉRIEL

Grande feuille de papier vierge
Ciseaux
Marqueurs
Ruban adhésif ou aimants

Document : **Les mauvais traitements infligés à Atena Daemi**

Document : ***Écrire pour les droits* – Atena Daemi (voir l'annexe)**

Facultatif : **équipement audiovisuel et connexion à Internet**

Facultatif : **tableau blanc**

PRÉPARATION

Imprimer des exemplaires du document Les mauvais traitements infligés à Atena Daemi et les découper de manière à séparer chaque paragraphe

Imprimer des exemplaires du document *Écrire pour les droits* – Atena Daemi

DÉROULEMENT

1. Présentez aux élèves l'article 5 de la DUDH : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. » Demandez-leur pourquoi, selon elles/eux, cet article englobe les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Existe-t-il quelque chose qui, sans pouvoir être qualifié de « torture », constitue un traitement atroce qui ne devrait pas être autorisé ? À la fin de la discussion, insistez sur le fait que le droit relatif aux droits humains interdit la torture et les autres formes de mauvais traitements, qui sont non seulement abjects mais aussi illégaux.
5 MINUTES

2. Répartissez les étudiants en cinq groupes. Dites-leur que vous allez leur parler d'une personne réelle et vivante – qui s'appelle Atena Daemi – dont le droit de ne pas être soumise à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements est bafoué en Iran. Expliquez-leur que chaque groupe recevra des informations différentes sur un moment difficile qu'elle a vécu au cours des trois dernières années. Un-e élève devra les lire à haute voix aux autres membres de son groupe et chaque groupe débattra librement pendant quelques minutes. Distribuez les paragraphes découpés et dites aux élèves de commencer.
10 MINUTES

3. Demandez aux élèves de réfléchir à ce qu'elles/ils ressentiraient dans la situation d'Atena. Quelles émotions ressentiraient-elles/ils ? Quels seraient leurs espoirs et leurs craintes ? Distribuez les marqueurs et une grande feuille de papier vierge à chacun des groupes et demandez-leur d'y inscrire leurs réponses, après en avoir débattu.
5 MINUTES

4. Invitez chaque groupe à faire part au reste de la classe du contenu de son paragraphe sur Atena et de ses réponses écrites. Accrochez toutes les feuilles au mur ou sur le tableau à l'aide de ruban adhésif ou d'aimants.
25 MINUTES

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

EN SAVOIR PLUS SUR LA TORTURE ET LES AUTRES FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

5. Entamez un débat avec l'ensemble des élèves. **10 MINUTES**

a. Commencez par leur poser les questions suivantes :

- Quels sont vos sentiments, espoirs et craintes maintenant que vous en savez plus sur Atena ? Des choses vous ont-elles surpris-es ou choqué-e-s ?
- Quels types de mauvais traitements touchent particulièrement Atena en tant que femme ?

b. Ensuite, lisez à haute voix le document *Écrire pour les droits* sur Atena. Posez aux élèves les questions suivantes :

- Quels autres droits la lutte d'Atena concerne-t-elle ? Pourquoi ? (Vous pouvez renvoyer les élèves à la version simplifiée de la DUDH qui se trouve en annexe)
- Vous savez en grande partie ce qu'Atena a traversé. Quels éléments de son histoire vous inspirent ?



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

8.3 AGIR EN FAVEUR DE
ATENA DAEMI

DURÉE

⏱ 20 MINUTES

MATÉRIEL

Papier, stylos, enveloppes et timbres
Projecteur ou photos imprimées d'Atena

Document : ***Écrire pour les droits*** **– Atena Daemi (voir l'annexe)**

Facultatif : **connexion à Internet et ordinateur**

Facultatif : **modèles du kit de rédaction de lettres**

PRÉPARATION

Imprimer des exemplaires du document *Écrire pour les droits* – Atena Daemi

Installer le projecteur ou imprimer des photos d'Atena

DÉROULEMENT

1. Expliquez aux élèves que, comme tant d'autres, Atena Daemi rêve que la peine de mort soit abolie en Iran. Elle a écrit des publications sur Facebook, Twitter et Instagram, distribué des tracts et participé à des manifestations pacifiques. Contre toute logique, ces actions toutes simples ont été retenues à titre de « preuves » pour la condamner à sept ans de prison. Son procès n'a duré que 15 minutes et elle a été victime de mauvais traitements en prison, notamment de violences. Il ne s'agit là que d'un nouvel exemple cruel de la façon dont l'Iran punit le militantisme pacifique.

2. Encouragez les élèves à écrire au responsable du pouvoir judiciaire en Iran pour l'exhorter à faire libérer Atena Daemi immédiatement.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction :

- Commencer par parler un peu d'eux ;
- Dire ce qui les choque dans l'histoire d'Atena ;
- Demander au responsable du pouvoir judiciaire de la libérer immédiatement et sans condition.

Les lettres peuvent être envoyées à :

Ayatollah Sadegh Larijani, responsable du pouvoir judiciaire
c/o Mission permanente de l'Iran auprès des Nations unies à Genève
Chemin du Petit-Saconnex 28
1209 Genève
Suisse
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

8.3 AGIR EN FAVEUR DE
ATENA DAEMI



3. Encouragez les élèves à soutenir Atena Daemi.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction :

- Réfléchir à ce qu'Atena aimerait entendre en ce moment difficile ;
- Exprimer leur solidarité, leur admiration ou tout autre sentiment à son égard.

Malheureusement, envoyer des lettres à Atena ou à sa famille en Iran peut être dangereux. Mais si vous nous écrivez, nous veillerons à ce que vos messages de solidarité soient entendus. Vous pouvez aussi manifester votre soutien sur Twitter ou Instagram.

Les lettres peuvent être envoyées à :

Amnesty International – International Secretariat
c/o Iran Team
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni
Twitter : @AtenaDaemi
Instagram : www.instagram.com/atenadaemi

Autre possibilité : utiliser les modèles fournis dans le kit de rédaction de lettres 2018.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

LES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS À ATENA DAEMI

1. ATENA DAEMI a été arrêtée une première fois par neuf membres des pasdaran (gardiens de la révolution) en octobre 2014, puis transférée à la prison d'Evin à Téhéran. Elle a été maintenue dans des conditions d'isolement extrême pendant 88 jours sans pouvoir s'entretenir avec un avocat. Elle a passé les 20 premiers jours dans une cellule qui grouillait d'insectes et n'était pas équipée de toilettes. Elle a déclaré que les personnes chargées de l'interroger avaient proposé de la laisser accéder plus facilement aux toilettes en échange de sa « coopération ».

2. ATENA DAEMI dit avoir subi pendant 58 jours des interrogatoires qui duraient souvent 10 heures ou plus. Pendant ces interrogatoires prolongés, elle devait rester assise face à un mur, les yeux bandés. Elle a souffert de divers problèmes de santé, notamment de faiblesses dans les bras et les jambes, et de troubles de la vue – mais les autorités ne lui ont pas permis de recevoir de soins spécialisés hors de la prison.

3. ATENA DAEMI a été arrêtée de nouveau le 26 novembre 2016. Trois pasdaran ont effectué une descente au domicile de ses parents et l'ont emmenée à la prison d'Evin, où elle purge actuellement une peine de sept ans. Elle a déclaré que les agents qui l'avaient arrêtée l'avaient rouée de coups et aspergée de gaz poivre lorsqu'elle avait insisté, pourtant de manière pacifique, pour qu'ils produisent un mandat d'arrêt. Elle a indiqué que sa sœur avait reçu un coup de poing à la poitrine parce qu'elle avait tenté de s'interposer. Elle a aussi expliqué que, sur le chemin de la prison, les pasdaran lui avaient bandé les yeux, avaient menacé à plusieurs reprises d'engager de nouvelles poursuites contre elle et lui avaient dit qu'ils avaient « concocté un plan pour lui ôter de l'esprit toute idée d'être libérée de prison un jour ».

4. En 2017, ATENA DAEMI a été transférée au centre de santé de la prison afin d'y passer un examen cardiaque, qu'un infirmier a refusé de réaliser. Celui-ci a avancé qu'il était « inconvenant » pour le personnel médical masculin de faire passer un tel examen à une femme, la patiente devant dénuder sa poitrine. Les prisonnières politiques font souvent face à des manifestations supplémentaires de discrimination fondée sur le genre lorsqu'elles cherchent à accéder aux soins médicaux.

5. ATENA DAEMI est détenue dans des conditions sanitaires déplorables dans la partie réservée à la quarantaine de la prison de Shahr-e Rey, un ancien élevage industriel de poulets. Ses contacts avec le monde extérieur sont extrêmement restreints. Selon les rapports et les informations rendus publics et largement repris dont dispose Amnesty International, les conditions à la prison de Shahr e-Rey sont déplorables et loin de respecter l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus. Les détenues dénoncent les cellules maculées d'urine, les douches et toilettes très sales, la grave pénurie de lits et la fréquence des maladies contagieuses. Elles dénoncent aussi le fait qu'on leur donne une nourriture de piètre qualité, qui contient des particules de roche, ainsi que de l'eau salée, imbuvable.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

9. MẸ NẤM ET LE DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE

La partie sur le **droit à un procès équitable** propose deux activités : « Activité : Équitable ? » et « Agir en faveur de Mẹ Nấm ».

9.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE

Le droit à un procès équitable est un droit fondamental. C'est l'une des garanties applicables universellement qui sont reconnues dans la DUDH, adoptée en 1948 par plusieurs États du monde. Par la suite, il est devenu juridiquement contraignant pour tous les États du fait de son intégration au droit international coutumier. Il a été réaffirmé et précisé depuis 1948 dans des traités juridiquement contraignants comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Ces normes relatives aux droits humains sont applicables aux systèmes juridiques de toute la planète et tiennent compte de la grande diversité des procédures juridiques. Elles établissent les garanties minimales que tous les systèmes doivent fournir afin de rendre la justice et de respecter l'état de droit ainsi que le droit à une procédure pénale équitable. Elles s'appliquent à tous les stades : enquête, arrestation, placement en détention, et aussi, d'un bout à l'autre, procédure préliminaire, procès, procédure d'appel, condamnation et peine.

Il est du devoir de chaque État de faire juger les auteurs présumés d'infractions par des tribunaux indépendants, impartiaux et compétents, dans le respect des normes internationales d'équité. Quelle que soit l'infraction commise, personne n'obtient justice lorsqu'un procès n'est pas équitable : ni la personne inculpée, ni la victime, ni la société. Lorsque des responsables de l'application des lois infligent des actes de torture ou d'autres mauvais traitements, que des procès sont manifestement iniques ou que les procédures sont entachées de discrimination, c'est le système judiciaire lui-même qui perd sa crédibilité.

Évaluer l'équité d'une procédure pénale est un exercice complexe qui comporte de multiples aspects. Chaque cas est singulier et doit être examiné sur le fond et de manière globale. Le droit à un procès équitable est plus large que la somme des différentes garanties.

9.2 ACTIVITÉS SUR LE DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

Les élèves seront capables de :

Comprendre l'importance du droit à un procès équitable et ce qu'il entraîne

Décrire dans les grandes lignes les conséquences d'une violation de ce droit

Écrire une/des lettre(s) de soutien à Mẹ Nấm

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Activité : Équitable ?	**60 MINUTES**
Agir en faveur de Mẹ Nấm	**20 MINUTES**

La deuxième édition du manuel d'Amnesty International Pour des procès équitables consultable ici.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ
ÉQUITABLE ?

DURÉE

⏱ 60 MINUTES

MATÉRIEL

Notes adhésives (de deux couleurs)
Marques de score

Document : **Procès équitable**

Document : **Droits relatifs à un procès équitable**

Document : **Version simplifiée de la DUDH (voir l'annexe)**

PRÉPARATION

Imprimer les documents sur les quatre cas

Remarque : **Si vos élèves sont nombreux, vous pouvez imprimer plusieurs exemplaires de chaque cas et les afficher sur différents murs.**

Afficher les quatre documents sur différents murs

Imprimer des exemplaires du document Droits relatifs à un procès équitable

Imprimer des exemplaires du document Version simplifiée de la DUDH

DÉROULEMENT

1. Demandez aux élèves de circuler dans la pièce et de lire les cas. Pour chaque cas, les élèves doivent indiquer individuellement sur l'échelle placée dessous le degré d'équité du traitement réservé à la personne concernée. Après le vote, elles/ils retournent s'asseoir. **20 MINUTES**

2. Débattez avec les élèves des résultats du vote et des raisons pour lesquelles elles/ils avaient estimé que telle ou telle personne avait été traitée équitablement ou non. Demandez-leur de mettre en évidence les similitudes et les différences, en particulier dans le cas de Mẹ Nấm, et les motifs d'inculpation. **10 MINUTES**

3. Distribuez les documents (Droits relatifs à un procès équitable et Version simplifiée de la DUDH) et des notes adhésives des deux couleurs. Expliquez aux élèves qu'elles/ils peuvent se servir de ces documents comme supports pour la prochaine tâche. **5 MINUTES**

4. Demandez aux élèves de faire le tour des différents cas affichés au mur. Cette fois, elles/ils doivent écrire sur une note adhésive d'une couleur, pour chaque cas, quels droits relatifs à un procès équitable sont concernés et, sur une note adhésive de l'autre couleur, comment elles/ils se sentiraient à la place de la personne. Précisez au préalable l'affectation de chaque couleur. Les élèves doivent coller les notes adhésives près du cas en question. **20 MINUTES**

5. Une fois la tâche terminée, invitez l'ensemble de la classe à débattre des réponses. Demandez aux élèves de réfléchir à la situation de Mẹ Nấm et aux répercussions d'une violation des droits relatifs à un procès équitable sur les autres défenseur-e-s des droits humains au Viêt-Nam. **5 MINUTES**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

9.3 AGIR EN FAVEUR DE MẸ NẤM

DURÉE

⏱ 20 MINUTES

MATÉRIEL

Papier, stylos, enveloppes et timbres
Projecteur ou photos imprimées de Mẹ Nấm

Document : ***Écrire pour les droits* – Mẹ Nấm (voir l'annexe)**

Facultatif : **connexion à Internet et ordinateur**

Facultatif : **modèles du kit de rédaction de lettres**

PRÉPARATION

Imprimer des exemplaires du document *Écrire pour les droits* – Mẹ Nấm

Installer un projecteur ou imprimer des photos de Mẹ Nấm



DÉROULEMENT

1. Mẹ Nấm , ou « Mère Champignon », est l'une des blogueuses vietnamiennes les plus influentes. Cette femme a appelé à l'action contre les violences policières et les problèmes environnementaux, mais en juin 2017, elle a été condamnée à 10 ans d'emprisonnement pour « propagande » contre l'État et pour avoir partagé des articles en ligne. La lourde condamnation prononcée contre elle s'inscrit dans le cadre d'une tentative plus large de réduire au silence les personnes qui osent s'exprimer dans son pays.

2. Encouragez les élèves à écrire au Premier ministre du Viêt-Nam pour l'exhorter à faire libérer Mẹ Nấm immédiatement et sans condition.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction :

- Commencer par parler un peu d'eux ;
- Dire ce qui les choque dans l'histoire de Mẹ Nấm. Par exemple, que cette femme n'a rien fait d'autre que s'exprimer de façon pacifique en faveur des droits humains ;
- L'exhorter à faire libérer Mẹ Nấm immédiatement et sans condition.

Les lettres peuvent être envoyées à :
Prime Minister
Nguyen Xuan Phuc
Prime Minister's Office
Ha Noi
Viêt-Nam
Courriel : nguoiphatngonchinhphu.vn, vpcp@chinhphu.vn
Formule d'appel : Monsieur le Premier Ministre,

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

9.3 AGIR EN FAVEUR DE MẸ NẤM

3. Encouragez les élèves à soutenir Mẹ Nấm.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction :

- Réfléchir à ce que Mẹ Nấm voudrait entendre en ce moment difficile ;
- Exprimer leur solidarité, leur admiration ou tout autre sentiment à son égard.

Envoyez vos messages de solidarité et de soutien à sa mère, pour qu'elle puisse les lui remettre quand elle lui rendra visite en prison. Sur les réseaux sociaux, utilisez le hashtag #FreeMeNam.



Les lettres peuvent être envoyées à :

Nguyen Thi Tuyet Lan
c/o Amnesty International
16/F Siu On Centre
188 Lockhart Road
Wanchai
Hong Kong

Autre possibilité : utiliser les modèles fournis dans le kit de rédaction de lettres 2018.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

DROITS RELATIFS À UN PROCÈS ÉQUITABLE

PROCÈS ÉQUITABLE, UN DROIT FONDAMENTAL

Chaque État est tenu de traduire en justice les auteurs présumés d'infractions.

Cependant, lorsque des personnes ne sont pas jugées équitablement, la justice n'est pas rendue. Lorsque des personnes sont torturées ou maltraitées par des agents chargés de l'application des lois, lorsque des personnes innocentes sont déclarées coupables ou lorsque des procès sont manifestement iniques, le système judiciaire lui-même perd sa crédibilité. Si les droits humains sont bafoués, que ce soit dans un poste de police, un centre de détention, un tribunal ou une cellule de prison, l'État n'honore pas les obligations qui sont les siennes et se dérobe à ses responsabilités.

AVANT LE PROCÈS

Un procès pénal n'est équitable que si les droits de la/du prévenu-e ou de l'accusé-e sont respectés tout au long de la procédure. Il s'agit des droits auxquels toute personne peut prétendre avant le début du procès. Parmi ces droits figurent le droit d'être remis-e en liberté dans l'attente de son procès (à quelques exceptions près), le droit à l'information des personnes en garde à vue et en détention provisoire, le droit à l'assistance d'un avocat avant le procès, le droit de ne pas être coupé-e du monde extérieur, le droit d'être déféré-e rapidement devant un juge, le droit de contester la légalité de sa détention et le droit d'être jugé-e dans un délai raisonnable.

AU PROCÈS

Il existe des droits auxquels toute personne peut prétendre pendant son procès :

- le droit à l'égalité devant la loi et les tribunaux ;
- le droit d'être jugé-e par un tribunal compétent, indépendant et impartial établi par la loi ;
- le droit à un procès équitable ;
- le droit à un procès public ;
- la présomption d'innocence ;
- le droit de ne pas être contraint-e à témoigner ou à avouer sa culpabilité ;
- l'exclusion des éléments de preuve obtenus sous la torture ou la contrainte ;
- l'interdiction des lois rétroactives et de la dualité de poursuites pour un même fait ;
- le droit d'être jugé-e sans retard excessif ;
- le droit de se défendre ;
- le droit d'être présent-e à son procès ;
- le droit de citer et d'interroger des témoins ;
- le droit à un procès équitable même pendant l'état d'urgence ou en cas de conflit armé ;
- le droit à l'assistance d'un interprète et à la traduction ;
- le droit à un jugement public et argumenté dans un délai raisonnable ;
- le droit de ne pas se voir infliger de peine illégale ;
- le droit de faire appel.

D'après Amnesty International, Le droit à un procès équitable, index AI : POL 30/001/2002.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

LE DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE

CAS N° 1

MẸ NẤM

Nguyễn Ngoc Nhu' Quỳnh s'est toujours battue contre les injustices. Connue en ligne sous le pseudonyme Mẹ Nấm, ou « Mère Champignon » d'après le surnom qu'elle a donné à son premier enfant, cette femme est l'une des blogueuses vietnamiennes les plus influentes, dans un pays où la dissidence est souvent considérée comme un crime. Elle fait l'objet d'un harcèlement constant uniquement parce qu'elle défend les droits humains et réclame la vérité.

Sur Facebook, Mẹ Nấm a partagé des articles et appelé à l'action contre les violences policières et les problèmes environnementaux, notamment le déversement de produits toxiques industriels qui a tué des milliers de poissons. Elle a également cofondé un réseau indépendant comptant plus de 1 000 blogueurs et blogueuses, pour les aider à se faire entendre.

En juin 2017, Mẹ Nấm a été condamnée à une peine de 10 ans d'emprisonnement pour « propagande » contre l'État. Plusieurs éléments de preuve peu convaincants ont été retenus contre elle. Elle a notamment été accusée d'avoir participé à des manifestations publiques, d'avoir rédigé un rapport sur les morts en garde à vue, et de posséder des recueils de poésie considérés comme critiques envers l'État. Sa mère a déclaré : « Ma fille s'est comportée normalement dans une société anormale. »

La santé de Mẹ Nấm s'est gravement détériorée en prison. La blogueuse a entamé plusieurs grèves de la faim pour dénoncer ses terribles conditions de détention. La lourde condamnation prononcée contre elle s'inscrit dans le cadre d'une tentative plus large de réduire au silence les personnes qui osent s'exprimer dans son pays.

Échelle : degré d'équité du traitement réservé à Mẹ Nấm



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

PROCÈS ÉQUITABLE

CAS N° 2

ATENA DAEMI

Comme tant d'autres, Atena Daemi rêve que la peine de mort soit abolie en Iran. Elle a écrit des publications sur Facebook et Twitter qui critiquaient le bilan du pays en matière d'exécutions. Et elle a participé à une manifestation pacifique contre l'exécution d'une jeune femme. Malheureusement, ces actions toutes simples demandent un grand courage en Iran.

Contre toute logique, elles ont été citées à titre de « preuves » de ses activités criminelles et Atena purge maintenant une peine de sept ans d'emprisonnement. Elle n'a eu droit qu'à un simulacre de procès : en seulement 15 minutes, elle a été reconnue coupable sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, notamment de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale ».

Le traitement cruel réservé à Atena n'est qu'un exemple de l'intense répression exercée en Iran contre les personnes qui font entendre leur voix pour plus de justice dans le pays. Des dizaines de personnes ont été emprisonnées, et de nombreuses autres font l'objet de mesures de surveillance, d'interrogatoires et de poursuites interminables visant à les réduire au silence.

Atena a déjà tellement souffert. Elle a été frappée, aspergée de gaz poivre et placée à l'isolement. Pourtant, elle continue à se battre pour les droits humains. Plus tôt cette année, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre son transfert vers une prison tristement célèbre. Sa santé s'est dégradée de façon alarmante pendant sa détention. Elle doit être libérée immédiatement.

Échelle : degré d'équité du traitement réservé à Atena



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

PROCÈS ÉQUITABLE

CAS N° 3

CARLOS RODRIGUEZ (CAS FICTIF)

Carlos Rodriguez a été inculpé d'homicide le 4 janvier 2006. Il a comparu devant un tribunal deux jours plus tard. Il n'a pas été autorisé à choisir son avocat, il lui en a été commis un d'office.

C'était la première affaire d'homicide de cet avocat. Il a certes tenté de réunir des éléments à décharge mais n'a pas soulevé les questions cruciales qui auraient joué en faveur de Carlos. Au procès, la police a présenté de nombreux éléments à charge qu'elle avait collectés pendant plusieurs mois avant l'arrestation.

Carlos a été déclaré coupable et condamné à mort.

Échelle : degré d'équité du traitement réservé à Carlos



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

PROCÈS ÉQUITABLE

CAS N° 4

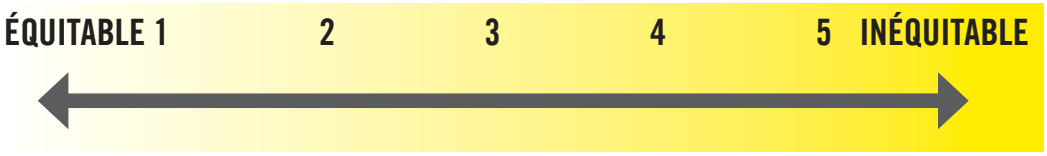
SALIM AHMED (CAS FICTIF)

Salim Ahmed a été arrêté et emprisonné le 9 décembre 2003. Le 6 septembre 2005, les gardiens l'ont informé qu'il allait répondre devant un tribunal d'un vol dont son employeur aurait été victime le 3 décembre 2003.

Il a été autorisé à utiliser un téléphone, grâce auquel il a pu contacter son épouse et engager un avocat. Au tribunal, les deux parties ont présenté leurs éléments de preuve. L'avocat de Salim a produit un certificat de mariage, des reçus de billets d'avion et le passeport de son client afin de démontrer que, le 3 décembre 2003, celui-ci était en lune de miel dans un autre pays.

Salim a été déclaré non coupable.

Échelle : degré d'équité du traitement réservé à Salim



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

10. GOULZAR DOUICHENOVA
ET LE DROIT DE NE PAS FAIRE L'OBJET DE DISCRIMINATION

La partie sur le **droit de ne pas faire l'objet de discrimination** propose trois activités : « Échauffement : Trois vérités et un mensonge », « Activité : Inclus/Exclu » et « Agir en faveur de Goulzar Douichenova ». En fonction du temps disponible et des besoins des élèves, l'enseignant-e peut opter pour l'« Échauffement » ou l'« Activité », voire associer les deux, avant d'inviter les élèves à « Agir en faveur de Goulzar Douichenova ».

10.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE DROIT DE NE PAS FAIRE L'OBJET DE DISCRIMINATION



La discrimination frappe au cœur même de ce que cela signifie d'être humain. Elle consiste à traiter une personne différemment des autres simplement à cause de son identité ou ses croyances, sa race, son origine ethnique, sa nationalité, sa catégorie sociale, sa caste, sa religion, ses convictions, son sexe, sa langue, son orientation sexuelle, son identité de genre, son âge, son état de santé ou d'autres caractéristiques. Toutes les formes de discrimination sont le fruit de préjugés fondés sur une conception de l'identité et reposent sur le besoin de s'identifier à un certain groupe. Cela ouvre la porte à l'ignorance, voire à la haine.

Lorsque des personnes y sont confrontées, leur dignité humaine est niée. Cette situation peut aussi les empêcher de jouir d'autres droits, comme les droits de travailler, de bénéficier de soins médicaux, d'accéder à l'éducation, de fonder une famille ou de mener leur vie dans la dignité.

Il arrive que la discrimination soit directement liée à l'identité ou à une autre caractéristique de la victime, par exemple lorsque la police refuse de protéger des militants LGBTI dans le cadre de rassemblements publics. La discrimination peut aussi être indirecte et non intentionnelle, par exemple lorsqu'un niveau élevé est exigé dans la langue officielle alors que les tâches envisagées ne le requièrent pas.

Dans la pratique, des personnes peuvent être confrontées à ce que l'on appelle la « discrimination multiple » ou « intersectionnalité ». Cela signifie qu'elles sont concernées simultanément par plusieurs catégories de discrimination.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

C'est le cas, par exemple, d'une femme handicapée qui est discriminée à la fois en raison de son genre et de son handicap. La discrimination multiple prend souvent une forme particulière. En général, elle touche des personnes parmi les plus fragiles, qui sont piégées dans des situations d'exclusion et de dénuement extrêmement graves. Dans ce contexte, différentes formes de discrimination se recoupent, ce qui peut accentuer leurs conséquences sur la vie des victimes.

Certains gouvernements renforcent leur pouvoir et le statu quo en justifiant ouvertement la discrimination au nom de la « morale », de la religion ou d'une idéologie. Il arrive que ces idées soient consacrées par le droit national – comme la restriction des libertés des femmes – même si cela constitue une violation du droit international. Certains groupes sont parfois même perçus par les autorités comme plus susceptibles d'enfreindre la loi, simplement en raison de ce qu'ils sont, par exemple pauvres, autochtones ou noirs.

Le droit de ne pas être victime de discrimination est reconnu à l'article 2 de la DUDH. À ce titre, personne ne doit faire l'objet d'une distinction, d'une exclusion, d'une restriction ni d'une préférence du fait de sa race, sa couleur de peau, sa nationalité, son origine ethnique, sa langue, sa religion, sa sexualité, son genre, sa situation économique, ses convictions politiques, ses capacités, son âge ou toute autre caractéristique. Parmi ces autres caractéristiques figurent l'orientation sexuelle, la situation de famille, le transsexualisme et l'incarcération.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui sont juridiquement contraignants, interdisent tous les deux la discrimination. D'autres instruments contraignants des Nations unies fournissent une protection supplémentaire contre la discrimination visant certains groupes ou fondée sur certains motifs : la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

10.2 ACTIVITÉS SUR LE DROIT DE NE PAS FAIRE L'OBJET DE DISCRIMINATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

Les élèves seront capables de :

Reconnaître que nous avons des a priori à propos des gens

Développer un sentiment de solidarité à l'égard des victimes de discrimination

Écrire une/des lettre(s) de soutien à Goulzar Douichenova

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Échauffement : Trois vérités et un mensonge **25 MINUTES**

Activité : Inclus/Exclu **45 MINUTES**

Agir en faveur de Goulzar Douichenova **20 MINUTES**

Informations supplémentaires : page du site d'Amnesty International sur la discrimination

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCHAUFFEMENT

TROIS VÉRITÉS ET UN MENSONGE

DURÉE

⏱ 25 MINUTES

MATÉRIEL

Morceaux de papier vierge
Stylos
Tableau à feuilles mobiles

PRÉPARATION

Distribuer un morceau de papier et un stylo à chaque élève

DÉROULEMENT

1. Donnez un morceau de papier à chacun-e des élèves et demandez-leur d'y inscrire leur nom et quatre informations à leur sujet. Expliquez qu'il doit y avoir trois vérités et un mensonge. Par exemple, « Alfonse aime chanter, adore les glaces, joue au foot et au basket. » **3 MINUTES**

2. Les élèves se déplacent ensuite avec leur feuille. Par paire, ils se présentent leurs quatre informations respectives et doivent essayer de deviner laquelle est un mensonge. Demandez-leur de changer de partenaire et de recommencer. **5 MINUTES**

3. Dites aux élèves de trouver un-e troisième partenaire et cette fois, au lieu de partager leurs « faits », elles/ils devront discuter entre elles/eux des questions suivantes :
   a. Était-il facile de trouver le mensonge ?
   b. Comment avez-vous fait pour déterminer ou deviner quelles informations étaient vraies et laquelle était fausse ?
   c. Aviez-vous des a priori concernant la personne ? Quel genre d'a priori ?
   d. Étaient-ils toujours fondés ? **5 MINUTES**

4. Regroupez les élèves et demandez-leur de raconter leurs discussions en binôme. Écrivez sur le tableau à feuilles mobiles les a priori que les participants ont formulés les uns envers les autres pour distinguer le vrai du faux. **5 MINUTES**

5. Explorez avec les élèves les pistes de réflexion suivantes afin de déterminer si les a priori que nous avons à propos d'autres personnes sont toujours corrects :
   a. On fait souvent des suppositions sur les autres en se basant sur ce que l'on voit : le genre de la personne, la couleur de sa peau, sa religion, ses origines ou l'existence d'un handicap ;
   b. Souvent, nos a priori à propos de certains groupes sont formés à partir de ce que l'on apprend ou de ce que l'on entend dans les médias, au sein de sa famille ou parmi ses amis ;
   c. Il est important de prendre conscience que nous avons des a priori envers les gens, souvent fondés sur des stéréotypes et des préjugés qui sont en général inconscients ;
   d. Il est difficile de connaître les gens juste en les regardant ou en les associant à un groupe. **7 MINUTES**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ
INCLUS/EXCLU

DURÉE :

⏱ 45 MINUTES

MATÉRIEL :

Une salle assez spacieuse pour placer les élèves sur une ligne

Liste des affirmations

Document : ***Écrire pour les droits* – Goulzar Douichenova (voir l'annexe)**

Document : **Version simplifiée de la DUDH (voir l'annexe)**

Document : **Repérer la discrimination**

Facultatif : **projecteur**

Facultatif : **ruban adhésif de masquage**

PRÉPARATION :

Rédiger des affirmations supplémentaires

Imprimer des exemplaires du document sur Goulzar Douichenova Facultatif : utiliser le ruban de masquage pour tracer une ligne

Facultatif : **installer le projecteur**

DÉROULEMENT

1. Demandez aux élèves de se placer en ligne. **2 MINUTES**

2. Dites-leur que vous allez lire des affirmations et qu'ils devront avancer ou reculer comme indiqué.
   - **a.** Les élèves dont les quatre grands-parents sont toujours en vie : un pas en avant ;
   - **b.** Les filles : un pas en avant ;
   - **c.** Les élèves aux yeux marron : un pas en avant ;
   - **d.** Les élèves qui ne sont pas né-e-s dans le pays où elles/ils vivent : un pas en arrière ;
   - **e.** Les élèves ayant au moins deux frères et/ou sœurs : un pas en arrière ;
   - **f.** Les élèves... (vous pouvez ajouter des affirmations ou en choisir de plus adaptées à votre groupe). **8 MINUTES**

3. Une fois que vous aurez lu toutes les affirmations, les élèves se trouveront réparti-e-s inégalement de part et d'autre de la ligne initiale. Expliquez-leur que cet exercice détermine qui sera dispensé de devoirs à la maison pour le mois à venir (ou tout autre « avantage » ou « récompense » important). Les quelques élèves en avant de la ligne initiale n'auront pas de devoirs à la maison pendant une semaine. Attendez les réactions. **3 MINUTES**

4. Posez les questions suivantes aux élèves :
   - **a.** Que ressentent celles et ceux qui n'ont pas été « récompensé-e-s » ?
   - **b.** Que ressentent celles et ceux qui sont privilégié-e-s ?
   - **c.** Demandez à l'ensemble des élèves si elles/ils considèrent ce traitement inégal comme justifié ;
   - **d.** Pensent-elles/ils que cela puisse arriver à certaines personnes dans la réalité ? Demandez-leur de donner quelques exemples.

   7 MINUTES

5. Demandez-leur pourquoi, à leur avis, vous leur avez fait faire cet exercice et quel en est le sens. Expliquez que des personnes sont traitées différemment des autres en raison de leur identité ou de leurs convictions. Si le terme n'a pas été prononcé pendant la discussion, expliquez que la discrimination se fonde sur diverses caractéristiques (aspect physique, capacités intellectuelles, origine, orientation sexuelle ou âge, entre autres). **5 MINUTES**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ
INCLUS/EXCLU

6. Divisez la classe en petits groupes. Distribuez à chaque groupe le document *Écrire pour les droits* sur Goulzar Douichenova, la version simplifiée de la DUDH et le polycopié Repérer à discrimination. Demandez-leur de lire le texte sur Goulzar et de répondre aux questions suivantes :
   a. Selon vous, quelles difficultés les femmes handicapées éprouvent-elles et quelles émotions ressentent-elles au quotidien ?
   b. Quels sont les a priori habituels à propos des personnes handicapées ? Pensez-vous que Goulzar et les autres personnes handicapées soient traitées équitablement ?
   c. Si vous étiez à la place de Goulzar, comment aimeriez-vous être traité-e-s ?
   d. Quel article de la DUDH concerne directement la discrimination ? Pourquoi ?
   e. Quels autres droits humains sont bafoués du fait des discriminations dont Goulzar est victime ? Quelles conséquences cette situation a-t-elle sur sa vie personnelle, professionnelle et sociale ?
   f. Qu'est-ce que la notion d'intersectionnalité et en quoi concerne-t-elle Goulzar ? Pouvez-vous donner d'autres exemples d'intersectionnalité ?

10 MINUTES

7. Regroupez les élèves. Demandez-leur de faire part de leurs réponses afin d'amorcer un débat en classe entière. Assurez-vous que les élèves comprennent bien que la discrimination peut être ancrée dans les pratiques, les politiques et les institutions. Certains groupes, comme les femmes, les noirs, les peuples autochtones et les personnes handicapées, sont plus susceptibles d'être discriminés et de souffrir de discrimination systématique (par exemple, certaines personnes ont un salaire inférieur en raison de leur genre et d'autres ont plus difficilement accès à l'emploi).

10 MINUTES

Vous trouverez davantage d'informations sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées ici.

8. Concluez en indiquant que l'article 2 de la DUDH reconnaît ce qui suit : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté. » (Vous pouvez projeter l'article en intégralité ou le lire lentement à haute voix.) Expliquez que d'autres instruments relatifs aux droits humains protègent également de la discrimination. C'est le cas notamment de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui n'a pas été ratifiée par le Parlement du Kirghizistan.

5 MINUTES

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

10.3 AGIR EN FAVEUR DE
GOULZAR DOUICHENOVA

DURÉE

⏱ 20 MINUTES

MATÉRIEL

Papier, stylos, enveloppes et timbres
Projecteur ou photos imprimées de Goulzar Douichenova

Document : ***Écrire pour les droits* – Goulzar Douichenova (voir l'annexe)**

Facultatif : **connexion à Internet et ordinateur**

Facultatif : **modèles du kit de rédaction de lettres**

PRÉPARATION

Imprimer des exemplaires du document *Écrire pour les droits* sur Goulzar Douichenova

Installer le projecteur ou imprimer des photos de Goulzar Douichenova

DÉROULEMENT

1. Expliquez aux élèves que Goulzar Douichenova est courageuse. En 2002, elle a perdu l'usage de ses jambes après un accident de voiture. Mais elle ne s'est jamais laissé abattre. Elle a consacré sa vie à lutter pour que les personnes handicapées puissent vivre dans la dignité et se déplacer librement. Elle est quotidiennement victime de discriminations dans une société où les femmes ne sont pas censées donner leur avis et où les personnes handicapées sont considérées comme des « invalides ».

2. Encouragez les élèves à écrire au président du Parlement du Kirghizistan afin que le pays ratifie la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction :

- Commencer par parler un peu d'eux ;
- Dire au président du Parlement de soutenir Goulzar Douichenova et les autres militant-e-s dans leur combat pour les droits des personnes handicapées ;
- Lui expliquer que le Parlement doit ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées pour contribuer à la lutte contre les discriminations et améliorer l'accès à la santé et à l'emploi, ainsi qu'aux bâtiments et aux transports publics.

Les lettres peuvent être envoyées à :

Président du Parlement
Chui Prospekti, 205
Bishkek
Kirghizistan 720000
Courriel : kenesh001@gmail.com
Formule d'appel : Monsieur,

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

10.3 AGIR EN FAVEUR DE
GOULZAR DOUICHENOVA

3. Encouragez les élèves à soutenir Goulzar Douichenova.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction :

- Réfléchir à ce que Goulzar aimerait entendre pour lui faire savoir que des personnes du monde entier la soutiennent ;
- Exprimer leur solidarité, leur admiration ou tout autre sentiment à son égard.

Les lettres peuvent être envoyées à :

Goulzar Douichenova
c/o Amnesty International Ukraine
POB 40
04050 Kyiv, Ukraine
Courriel : gulzardujsenova@gmail.com
Autre possibilité : utiliser les modèles fournis dans le kit de rédaction de lettres 2018.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT

REPÉRER LA DISCRIMINATION

DISCRIMINATION

La discrimination frappe au cœur même de ce que cela signifie d'être humain. Elle consiste à traiter une personne différemment des autres simplement à cause de son identité ou ses croyances, sa race, son origine ethnique, sa nationalité, sa catégorie sociale, sa caste, sa religion, ses convictions, son sexe, sa langue, son orientation sexuelle, son identité de genre, son âge, son état de santé ou d'autres caractéristiques. Toutes les formes de discrimination sont le fruit de préjugés fondés sur une conception de l'identité et reposent sur le besoin de s'identifier à un certain groupe. Cela ouvre la porte à l'ignorance, voire à la haine.

INTERSECTIONNALITÉ

Ce terme désigne une situation dans laquelle une personne est visée simultanément par au moins deux types de discrimination. C'est le cas, par exemple, d'une femme handicapée qui est discriminée à la fois en raison de son genre et de son handicap.
Les discriminations qui se recoupent accentuent et diversifient les difficultés rencontrées par une personne.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

11. NONHLE MBUTHUMA ET LES DROITS FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES

La partie sur les **peuples autochtones** propose trois activités : « Échauffement : Réfléchir, travailler en binôme, mutualiser », « Activité : Une expulsion forcée comme si vous y étiez » et « Agir en faveur de Nonhle Mbuthuma ». En fonction du temps disponible et des besoins des élèves, l'enseignant-e peut opter pour l'« Échauffement » ou l'« Activité », voire associer les deux, avant d'inviter les élèves à « Agir en faveur de Nonhle Mbuthuma ».

11.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DROITS FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Il existe plus de 5 000 peuples autochtones dans le monde, qui parlent plus de 4 000 langues. Bien qu'ils aient des coutumes et des cultures différentes, beaucoup rencontrent les mêmes problèmes : confiscation de terres, négation de leur culture, agressions physiques et statut de citoyens de seconde zone. Les peuples autochtones sont souvent marginalisés et discriminés par le système judiciaire de leur pays, d'où un risque accru de subir des violences.

Les terres où vivent les peuples autochtones sont généralement riches en ressources et sont détournées, vendues, louées ou simplement pillées et polluées par les autorités et des entreprises privées. De nombreuses personnes ont été déracinées par des politiques gouvernementales discriminatoires ou un conflit armé. Beaucoup de peuples autochtones ont en commun une valeur essentielle : la relation étroite entre leur identité,



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

leur mode de vie et leur territoire. Ils sont les « gardiens » ou les « garants » de ces terres, qu'ils se transmettent de génération en génération. La perte de leurs terres peut être synonyme de perte d'identité.

Les droits fonciers des peuples autochtones sont reconnus dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Les peuples autochtones ont le droit « de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis » (article 26).

Certains résistent face aux autorités et à de puissantes entreprises qui veulent exploiter leur territoire et tirer profit de leurs ressources naturelles. Les défenseur-e-s des droits des peuples autochtones qui se mobilisent pour la défense de leur communauté et de leurs terres sont en butte à des violences et risquent même d'être tué-e-s. Les efforts pacifiques des peuples autochtones pour conserver leur identité culturelle ou avoir la maîtrise de leurs terres ancestrales et de leurs ressources sont parfois qualifiés de trahison ou de « terrorisme ».

Au niveau international, des peuples autochtones ont réussi à faire entendre leur voix et à exercer des pressions sur les gouvernements. C'est ainsi que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée en 2007. Il faut que les États mettent en œuvre des lois et des politiques qui la rendent effective, en particulier pour que les peuples autochtones :

- Puissent participer aux décisions qui les concernent ;
- Conservent leur identité culturelle particulière ;
- Ne soient pas victimes de discrimination ni menacés de génocide ;
- Disposent d'un accès sûr aux terres et aux ressources qui sont essentielles à leur bien-être et à leur mode de vie.

11.2 ACTIVITÉS SUR LES DROITS FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

Les élèves seront capables de :

Reconnaître les situations extrêmes dans lesquelles se retrouvent les personnes expulsées de force de leur domicile

Éprouver de l'empathie pour une défenseure des droits fonciers et les personnes arrachées à leurs terres

Rédiger une/des lettre(s) de soutien à Nonhle Mbuthuma

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Échauffement : Réfléchir, travailler en binôme, mutualiser **15 MINUTES**

Activité : Une expulsion forcée comme si vous y étiez **55 MINUTES**

Agir en faveur de Nonhle Mbuthuma **20 MINUTES**

Si vous souhaitez approfondir la question avec vos élèves, Amnesty International propose un cours gratuit en ligne sur les droits fonciers des peuples autochtones (disponible en anglais et en espagnol uniquement). Ce cours de 20 minutes est accessible ici.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ÉCHAUFFEMENT

RÉFLÉCHIR, TRAVAILLER EN BINÔME, MUTUALISER

DURÉE

⏱ 15 MINUTES

MATÉRIEL

Facultatif : **morceau de papier**
Stylo

PRÉPARATION

Facultatif : **distribuer un morceau de papier et un stylo à chaque élève**

DÉROULEMENT

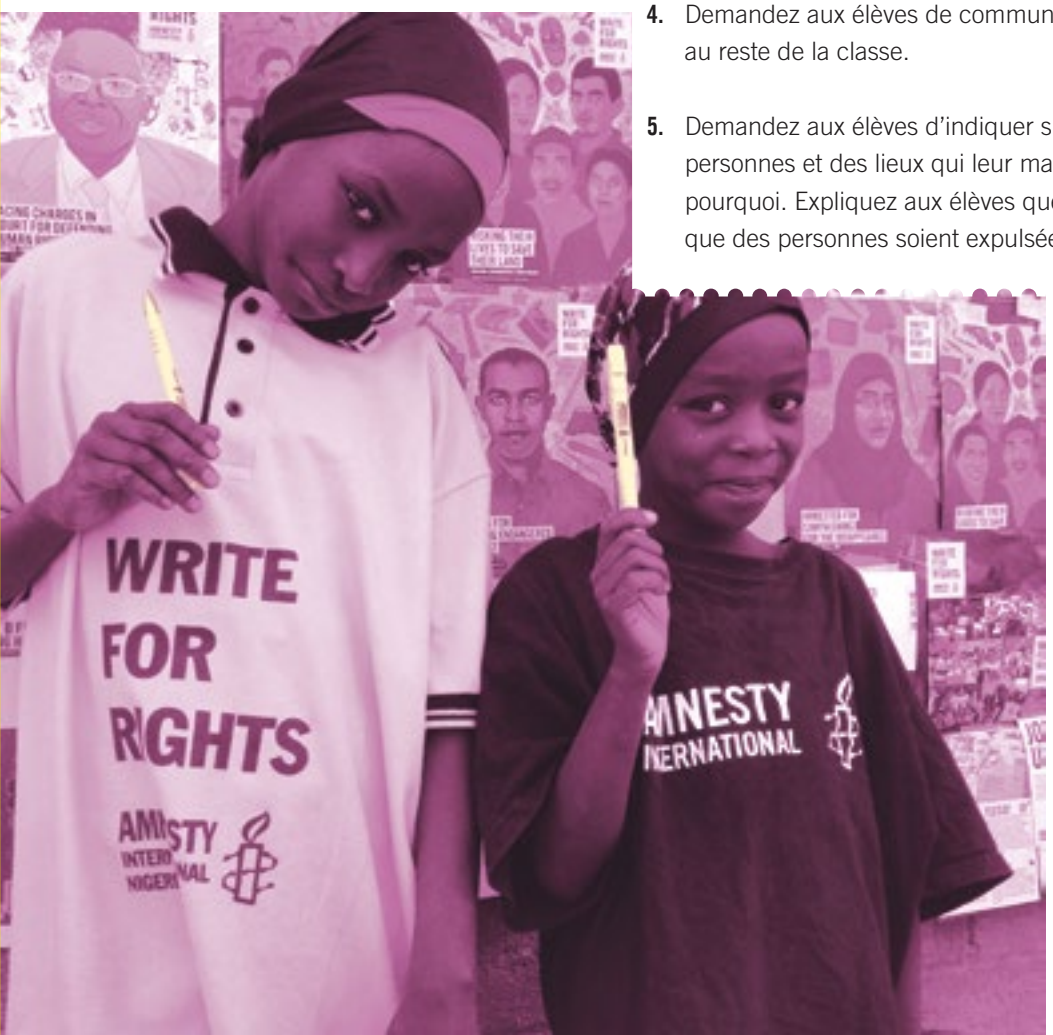
1. Expliquez aux élèves le scénario suivant : elles/ils doivent quitter leur domicile ce soir de manière définitive, pour des raisons sur lesquelles elles/ils n'ont aucune prise. Elles/Ils ont deux minutes pour choisir cinq objets qui tiennent dans un sac à dos. Que choisissent-elles/ils d'emporter ? Elles/Ils peuvent écrire leur réponse. **1 MINUTE**

2. Laissez le temps aux élèves de réfléchir au scénario et à ce qu'elles/ils emporteraient. Elles/Ils peuvent écrire leur réponse si elles/s'ils le souhaitent. **2 MINUTES**

3. Demandez aux élèves de se répartir en binômes et de s'échanger leurs réponses. Invitez-les à s'exprimer : Qu'est-ce qui leur manquerait le plus ? Pourquoi ? **2 MINUTES**

4. Demandez aux élèves de communiquer leurs réponses au reste de la classe. **5 MINUTES**

5. Demandez aux élèves d'indiquer si ce sont des objets ou plutôt des personnes et des lieux qui leur manqueraient. Faites-leur préciser pourquoi. Expliquez aux élèves que, dans le monde entier, il arrive que des personnes soient expulsées de leur domicile. **5 MINUTES**



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

ACTIVITÉ

UNE EXPULSION FORCÉE COMME SI VOUS Y ÉTIEZ

DURÉE

⏱ 55 MINUTES

MATÉRIEL

Tableau blanc et feutres ou tableau noir et craies

Document : ***Écrire pour les droits* – Nonhle Mbuthuma (voir l'annexe)**

DÉROULEMENT

1. Expliquez aux élèves qu'elles/ils vont devoir se servir de leur imagination pour cette première activité. Demandez-leur de fermer les yeux puis lisez-leur ce qui suit, en leur laissant suffisamment de temps pour réfléchir à chaque question :
   a. Pensez à l'endroit où vous vivez, à votre quartier. À quoi ressemble-t-il ? Quelles odeurs le caractérisent ? Quels bruits ?
   b. Qui sont ses habitants ? Visualisez votre famille. Pensez à votre voisin direct. Puis à vos autres voisins.
   c. Qu'aimez-vous faire dans votre quartier ? Pensez à vos activités préférées. Quels sont vos meilleurs souvenirs dans ce quartier ?
   d. Demandez-leur de rouvrir les yeux mais de garder en tête ces images, sensations et souvenirs. **10 MINUTES**

2. Maintenant, expliquez aux élèves la situation suivante : une entreprise s'est entendue avec l'État et voudrait exploiter le terrain où vous vivez. Elle a trouvé quelque chose de très précieux sous votre maison et celles de vos voisins ! Elle va vous verser une somme d'argent mais vous allez devoir quitter votre logement et votre quartier, sans pouvoir y revenir car ils n'existeront plus.
   a. Demandez aux élèves de lever le doigt : accepteraient-elles/ils l'offre ? Qui ne l'accepterait pas ? Débattez du pour et du contre.
   b. Demandez à celles et ceux qui refuseraient l'offre de lever le doigt de nouveau. Dites-leur qu'elles/ils n'auraient en réalité pas le choix. Elles/Ils doivent purement et simplement quitter leur logement et l'État est d'accord.
   c. Demandez à ces élèves : Que ressentez-vous face à cela ? Comment réagiriez-vous ? L'accepteriez-vous ? Résisteriez-vous à l'expulsion ? Pourquoi ? Demandez à celles et ceux qui accepteraient l'offre : Que pensez-vous de la situation ? Est-ce juste ? **10 MINUTES**

3. Expliquez aux élèves que cela arrive en fait à de nombreuses personnes dans le monde, surtout aux peuples autochtones. On appelle cela une « expulsion forcée » et ce type d'opération est particulièrement courant dans le secteur minier. Donnez aux élèves des renseignements sur les peuples autochtones que vous trouverez plus haut, dans la section « Informations générales ». **5 MINUTES**

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

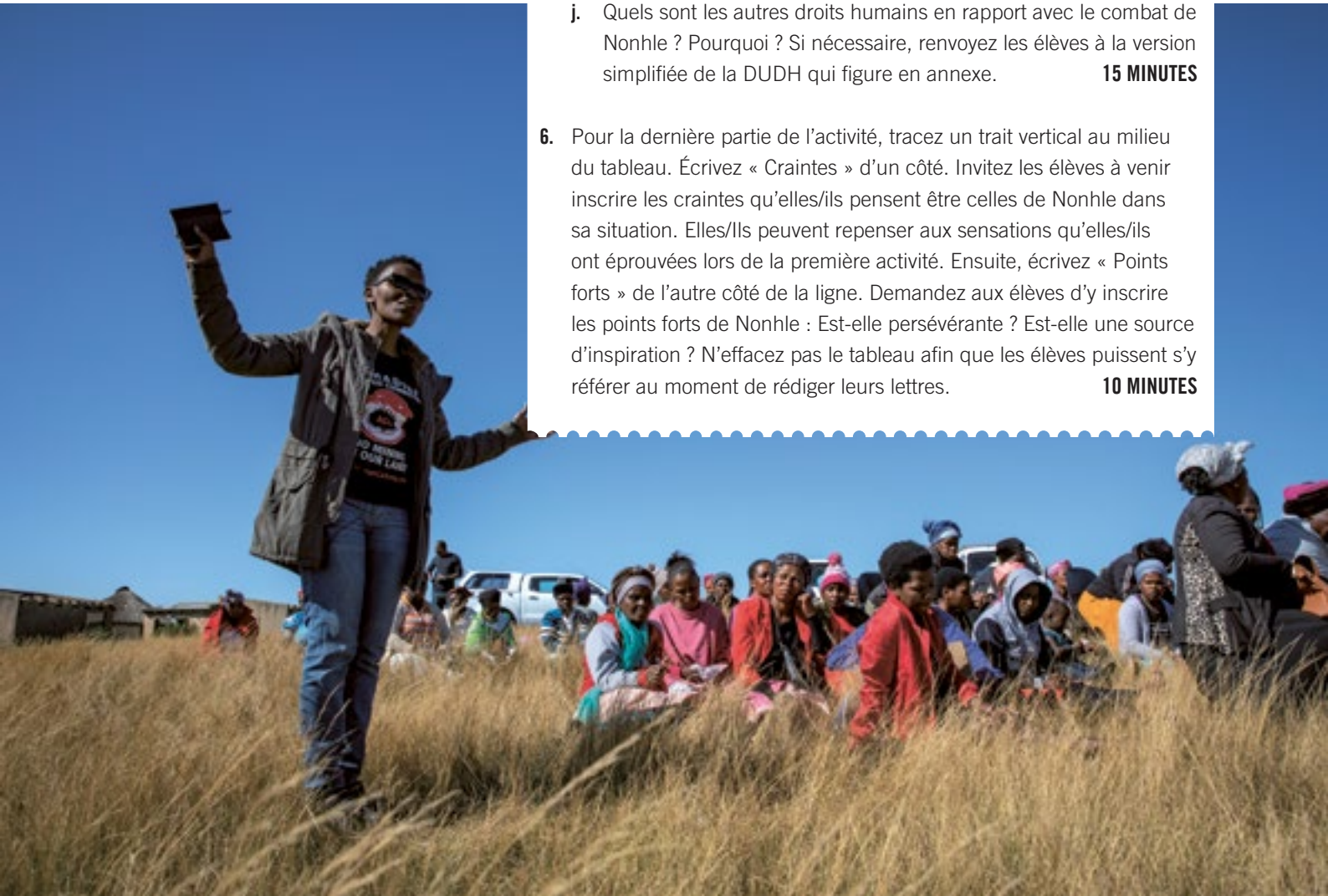
ACTIVITÉ

UNE EXPULSION FORCÉE COMME SI VOUS Y ÉTIEZ

4. Maintenant, présentez aux élèves le cas d'une personne réelle qui défend les droits fonciers et lutte contre les expulsions forcées : Nonhle Mbuthuma. Vous pouvez lire à haute voix l'histoire de cette femme sur le document ou utiliser un projecteur pour que tous les élèves puissent suivre. **5 MINUTES**

5. Lancez un débat avec les élèves. Vous pouvez poser les questions suivantes :
   - **f.** Pourquoi Nonhle s'oppose-t-elle à l'ouverture de mines dans sa région ? De quoi s'inquiète-t-elle ?
   - **g.** Comment Nonhle conçoit-elle sa relation à sa terre ?
   - **h.** Êtes-vous surpris/ses qu'une entreprise puisse déraciner tout un groupe de personnes ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
   - **i.** Êtes-vous surpris/ses que Nonhle soit victime de manœuvres d'intimidation et de menaces de mort ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
   - **j.** Quels sont les autres droits humains en rapport avec le combat de Nonhle ? Pourquoi ? Si nécessaire, renvoyez les élèves à la version simplifiée de la DUDH qui figure en annexe. **15 MINUTES**

6. Pour la dernière partie de l'activité, tracez un trait vertical au milieu du tableau. Écrivez « Craintes » d'un côté. Invitez les élèves à venir inscrire les craintes qu'elles/ils pensent être celles de Nonhle dans sa situation. Elles/Ils peuvent repenser aux sensations qu'elles/ils ont éprouvées lors de la première activité. Ensuite, écrivez « Points forts » de l'autre côté de la ligne. Demandez aux élèves d'y inscrire les points forts de Nonhle : Est-elle persévérante ? Est-elle une source d'inspiration ? N'effacez pas le tableau afin que les élèves puissent s'y référer au moment de rédiger leurs lettres. **10 MINUTES**



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

11.3 AGIR EN FAVEUR DE
NONHLE MBUTHUMA

DURÉE

⏱ 20 MINUTES

MATÉRIEL

Papier, stylos, enveloppes et timbres
Projecteur ou photos imprimées de Nonhle Mbuthuma

Document : ***Écrire pour les droits* – Nonhle Mbuthuma (voir l'annexe)**

Facultatif : **connexion à Internet et ordinateur**

Facultatif : **modèles du kit de rédaction de lettres**

PRÉPARATION

Imprimer des exemplaires du document

Installer le projecteur ou imprimer des photos de Nonhle Mbuthuma

DÉROULEMENT

1. Expliquez aux élèves que Nonhle Mbuthuma mène la lutte au nom de sa communauté contre une compagnie minière qui cherche à exploiter du titane sur leurs terres ancestrales. Elle fait malheureusement l'objet de harcèlement et de menaces, et a même survécu à une tentative d'assassinat. Quelqu'un essaie de la faire taire mais elle n'abandonnera pas : « Quand vous prenez mes terres, vous prenez mon identité. »

2. Encouragez les élèves à écrire au président de l'Afrique du Sud pour l'exhorter à protéger Nonhle et à diligenter une enquête sur les manœuvres d'intimidation et le harcèlement dont elle est victime actuellement.

Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction :

- Commencer par parler un peu d'eux.
- Dire au président ce qui les choque dans l'histoire de Nonhle. Par exemple, qu'elle doive se battre pour sa communauté et leurs terres ancestrales.
- Exhorter le président à protéger Nonhle Mbuthuma et à diligenter une enquête sur les actes de harcèlement et d'intimidation dont elle fait l'objet actuellement.

Les lettres peuvent être envoyées à :

President of the Republic of South Africa
Union Buildings
Private Bag X1000
Pretoria, Afrique du Sud
0001
Courriel : presidentrsa@presidency.gov.za
Twitter : @PresidencyZA
Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

11.3 AGIR EN FAVEUR DE
NONHLE MBUTHUMA

3. Encouragez les élèves à soutenir Nonhle Mbuthuma.

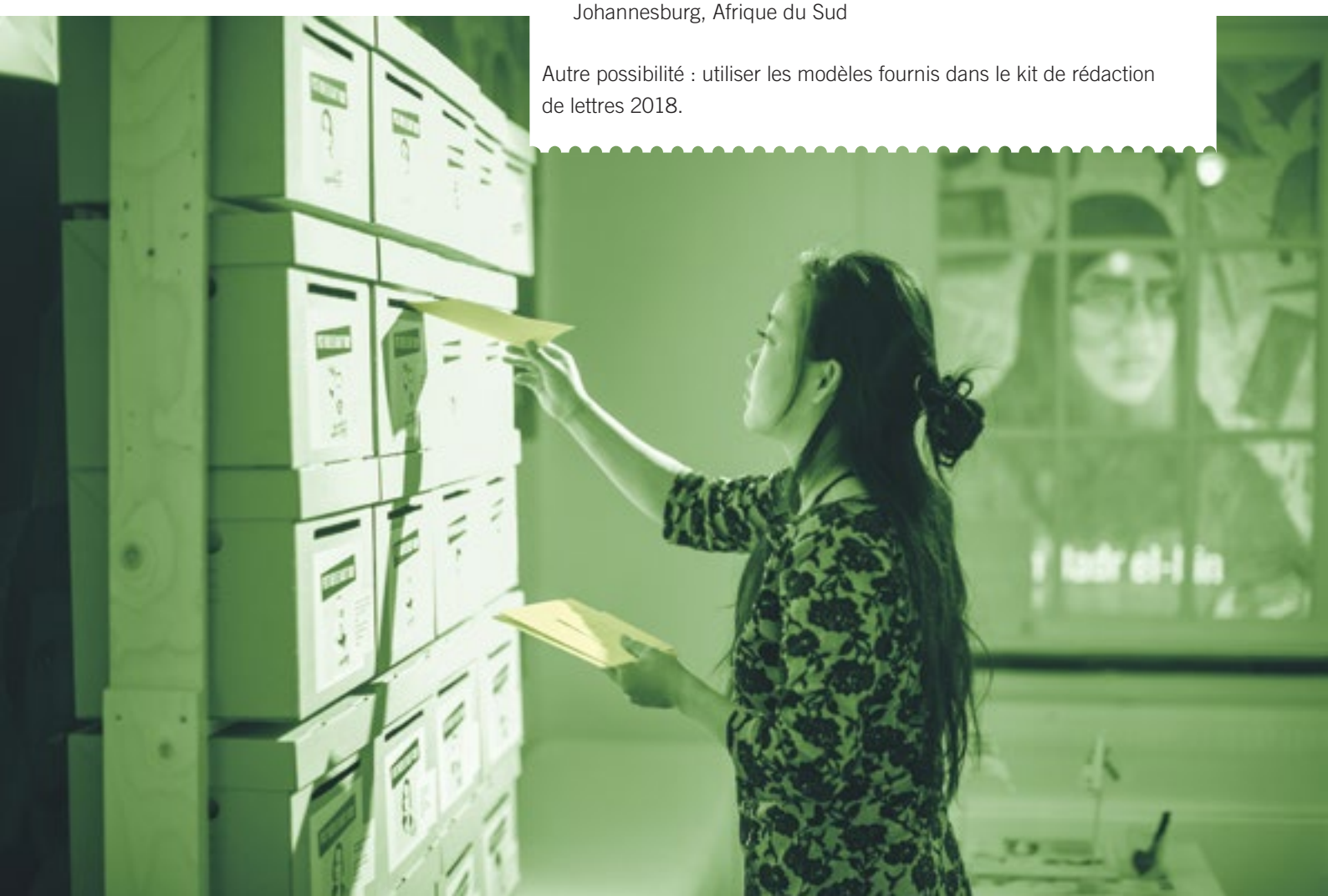
Vous pouvez leur donner les consignes ci-après pour les aider dans la rédaction :

- Réfléchir à ce que Nonhle aimerait entendre en ce moment difficile
- Exprimer leur solidarité, leur admiration ou tout autre sentiment à son égard
- L'encourager à poursuivre sa lutte contre l'entreprise minière

Les lettres peuvent être envoyées à :

Nonhle Mbuthuma
c/o Amnesty International South Africa
97 Oxford Road
Saxonwold, 2196
Johannesburg, Afrique du Sud

Autre possibilité : utiliser les modèles fournis dans le kit de rédaction de lettres 2018.



ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

12. ANNEXE 1

À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de membres et de sympathisants dans plus de 150 pays. Ce mouvement repose sur des personnes comme vous qui, dans le monde entier, se soucient des droits humains et font de l'injustice une affaire personnelle. Avec ses sympathisants, Amnesty International veille à ce que tous les pays du globe respectent, protègent et concrétisent l'ensemble des droits humains.

Le travail de l'organisation vise à protéger les personnes et à leur permettre d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous contribuons à faire traduire en justice les tortionnaires, à changer les législations répressives et à faire libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont les droits humains sont menacés.

Pour ce faire, Amnesty International dispose de plusieurs moyens d'action. Lorsque des atteintes aux droits humains sont commises, nous enquêtons et révélons les faits. Nous faisons pression sur les États et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent les droits humains. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation. Le travail avec des éducateurs et des jeunes est un élément central de la mission d'Amnesty International.



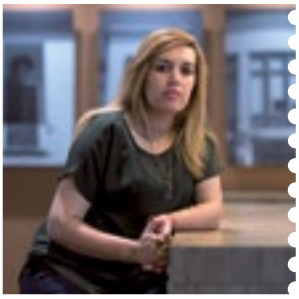
ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

12. ANNEXE 2

DOCUMENTS POUR LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018

NAWAL BENAISSA, MAROC

LIBERTÉ D'EXPRESSION



Nawal Benaissa est prête à se battre pour ses convictions. C'est pourquoi elle réclame une plus grande justice sociale et de meilleurs services de santé dans sa région, le Rif, où une bonne partie de la population se sent oubliée par le gouvernement. Cette femme, l'une des principales figures du mouvement populaire Hirak, participe à des manifestations pacifiques et milite en faveur du changement sur les réseaux sociaux.

Mais Nawal est constamment harcelée par les autorités marocaines, qui essayent de la réduire au silence. Elles l'ont arrêtée et placée en détention à quatre reprises en seulement quatre mois, et ont exigé qu'elle ferme sa très populaire page Facebook, qui comptait 80 000 abonné-e-s.

En février 2018, la militante a été condamnée à 10 mois de prison avec sursis et une amende pour « incitation à commettre une infraction ». Elle a fait appel, mais les manœuvres d'intimidation se poursuivent. Elle a dû déménager dans une autre ville pour éviter d'être surveillée en permanence.

Le traitement réservé à Nawal Benaissa s'inscrit dans le cadre d'une répression de grande ampleur visant le mouvement Hirak et ses dirigeants.

Les forces de sécurité marocaines ont arrêté des centaines de manifestant-e-s pacifiques, ainsi que des personnes qui avaient simplement exprimé leur soutien sur Facebook.

Pour Nawal, la solution est simple. Elle souhaite être totalement libre de se battre pour que les habitants de sa région et ses enfants aient un avenir meilleur.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

12. ANNEXE 2

DOCUMENTS POUR LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018

MARIELLE FRANCO, BRÉSIL

DROIT À LA VIE



Marielle Franco s'est courageusement battue pour plus de justice et de sécurité à Rio de Janeiro. Conseillère municipale populaire, elle a grandi dans les *favelas* et a toujours défendu les droits des femmes noires, des personnes LGBTI et des jeunes. Elle a également dénoncé les homicides illégaux commis par la police. « Elle était en première ligne, elle prenait tout de front », a déclaré son père, Antonio.

Mais, le 14 mars 2018, Marielle a été assassinée, abattue dans sa voiture avec son chauffeur, Anderson Pedro Gomes. Les éléments recueillis semblent indiquer que cet homicide a été commis par des professionnels expérimentés, et, selon des experts, les balles avaient appartenu à la police fédérale brésilienne.

Le Brésil, où au moins 70 défenseur-e-s des droits humains comme Marielle ont été tué-e-s en 2017, est l'un des pays les plus dangereux pour ces militant-e-s. Trop souvent, ces homicides ne font l'objet d'aucune enquête et les responsables restent en liberté. Celles et ceux qui se battent pour les droits humains vivent constamment dans la peur.

Marielle Franco s'est courageusement battue pour plus de justice à Rio de Janeiro. Elle a défendu les femmes noires, les personnes LGBTI et les jeunes et elle a dénoncé les homicides illégaux commis par la police. Mais elle a été réduite au silence, abattue dans sa voiture. Ce type d'affaire n'est pas rare au Brésil, où au moins 70 défenseur-e-s des droits humains ont été tué-e-s en 2017. Celles et ceux qui se battent pour les droits humains vivent constamment dans la peur.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

12. ANNEXE 2

DOCUMENTS POUR LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018

ATENA DAEMI, IRAN

DROIT DE NE PAS ÊTRE SOUMIS-E À LA TORTURE NI À UN TRAITEMENT INHUMAIN



Comme tant d'autres, Atena Daemi rêve que la peine de mort soit abolie en Iran. Elle a écrit des publications sur Facebook et Twitter qui critiquaient le bilan du pays en matière d'exécutions. Elle a distribué des tracts. Et elle a participé à une manifestation pacifique contre l'exécution d'une jeune femme. Malheureusement, ces actions toutes simples demandent un grand courage en Iran.

Contre toute logique, elles ont été citées à titre de « preuves » de ses activités criminelles et Atena purge maintenant une peine de sept ans d'emprisonnement. Elle n'a eu droit qu'à un simulacre de procès : en seulement 15 minutes, elle a été reconnue coupable sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, notamment de « collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale ». En prison, elle est victime de violences et soumise à un traitement dégradant. Il ne s'agit là que d'un nouvel exemple cruel de la façon dont l'Iran réduit au silence le militantisme pacifique.

Le traitement cruel réservé à Atena n'est qu'un exemple de l'intense répression exercée en Iran contre les personnes qui font entendre leur voix pour plus de justice dans le pays. Des dizaines de personnes ont été emprisonnées, et de nombreuses autres font l'objet de mesures de surveillance, d'interrogatoires et de poursuites interminables visant à les réduire au silence.

Atena a déjà tellement souffert. Elle a été frappée, aspergée de gaz poivre et placée à l'isolement. Pourtant, elle continue à se battre pour les droits humains. Plus tôt cette année, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre son transfert vers une prison tristement célèbre. Sa santé s'est dégradée de façon alarmante.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

12. ANNEXE 2

DOCUMENTS POUR LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018

MẸ NẤM (MÈRE CHAMPIGNON), VIÊT-NAM

DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE



Nguyễn Ngoc Nhu' Quỳnh, s'est toujours battue contre les injustices. Connue en ligne sous le pseudonyme Mẹ Nấm, ou « Mère Champignon », d'après le surnom qu'elle a donné à son premier enfant, cette femme est l'une des blogueuses vietnamiennes les plus influentes, dans un pays où la dissidence est souvent considérée comme un crime. Elle fait l'objet d'un harcèlement constant uniquement parce qu'elle défend les droits humains et réclame la vérité.

Sur Facebook, Mẹ Nấm a partagé des articles et appelé à l'action contre les violences policières et les problèmes environnementaux, notamment le déversement de produits toxiques industriels qui a tué des milliers de poissons. Elle a également cofondé un réseau indépendant comptant plus de 1 000 blogueurs et blogueuses, pour les aider à se faire entendre.

En juin 2017, Mẹ Nấm a été condamnée à une peine de 10 ans d'emprisonnement pour « propagande » contre l'État. Plusieurs éléments de preuve peu convaincants ont été retenus contre elle. Elle a notamment été accusée d'avoir participé à des manifestations publiques, d'avoir rédigé un rapport sur les morts en garde à vue, et de posséder des recueils de poésie considérés comme critiques envers l'État. Sa mère a déclaré : « Ma fille s'est comportée normalement dans une société anormale. »

La santé de Mẹ Nấm s'est gravement détériorée en prison. La blogueuse a entamé plusieurs grèves de la faim pour dénoncer ses terribles conditions de détention. La lourde condamnation prononcée contre elle s'inscrit dans le cadre d'une tentative plus large de réduire au silence les personnes qui osent s'exprimer dans son pays.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

12. ANNEXE 2

DOCUMENTS POUR LA CAMPAGNE ÉCRIRE POUR LES DROITS 2018

GOULZAR DOUICHENOVA, KIRGHIZISTAN

DROIT DE NE PAS ÊTRE VICTIME DE DISCRIMINATION



Goulzar Douichenova est une battante. En 2002, elle a perdu l'usage de ses jambes après un accident de voiture impliquant un conducteur en état d'ivresse. Après la mort soudaine de son mari l'année suivante, elle a dû s'occuper seule de ses deux jeunes enfants. Mais elle ne s'est jamais laissé abattre.

Des années plus tard, elle a rencontré d'autres personnes souffrant de handicaps, qui se rassemblaient à Bichkek, la capitale kirghize. Elle s'est rendu compte qu'elles étaient confrontées à des problèmes similaires, tels que les difficultés pour trouver un emploi car les lieux de travail ne sont pas adaptés aux fauteuils roulants, ou le fait d'être tributaires d'autres personnes pour monter dans le bus, une expérience gênante et intrusive.

Elle a consacré sa vie à lutter pour que les personnes handicapées puissent vivre dans la dignité et se déplacer librement. Elle a rencontré des représentants de l'État, organisé des formations pour les conducteurs de bus et poussé les gens à l'action sur les réseaux sociaux.

Mais elle rencontre encore des obstacles sur son chemin. Elle a besoin d'aide pour descendre les escaliers qui mènent à sa porte d'entrée. Dans sa rue pleine de bosses et de nids-de-poule, elle ne peut pas utiliser son fauteuil roulant. Elle est quotidiennement victime de discriminations dans une société où les femmes ne sont pas censées donner leur avis et où les personnes handicapées sont considérées comme des « invalides » atteints d'une maladie incurable.

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

12. ANNEXE 2

DOCUMENTS POUR LA CAMPAGNE *ÉCRIRE POUR LES DROITS* 2018

NONHLE MBUTHUMA, AFRIQUE DU SUD

DROITS FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES



Nonhle Mbuthuma ne cédera pas. Cette femme mène la lutte au nom de sa communauté contre une compagnie minière qui cherche à exploiter du titane sur leurs terres ancestrales. « Si vous prenez mes terres, vous prenez mon identité », affirme-t-elle. Elle est harcelée alors qu'elle cherche simplement à défendre les droits de la population locale.

Nonhle fait partie de la communauté traditionnelle d'Amadiba, un groupe autochtone qui jouit de droits fonciers collectifs dans la province du Cap-Est, en Afrique du Sud. Environ 5 000 personnes pourraient être expulsées de force si la compagnie est autorisée à exploiter le terrain. Elles pourraient perdre leurs habitations, leurs moyens de subsistance et leur mode de vie en général.

Nonhle a créé le Comité de crise d'Amadiba (ACC) pour unir dans un combat commun les habitants de cinq villages. Depuis, cette femme fait sans cesse l'objet de manœuvres d'intimidation et de menaces. Elle a même survécu à une tentative d'assassinat. Un autre dirigeant communautaire a été tué par balle en 2016, et Nonhle était la suivante sur la « liste des cibles à abattre ». Elle pense que les menaces qu'elle reçoit visent à la réduire au silence et à la pousser à quitter ses terres.

Cependant, Nonhle est déterminée à résister. Elle déclare : « Ces terres appartenaient à ma grand-mère, qui en avait hérité de ses grands-parents. Que vais-je laisser à mes enfants ? L'exploitation minière n'est pas une option. »

ÉCRIRE POUR LES DROITS
AMNESTY INTERNATIONAL

12. ANNEXE 3

VERSION SIMPLIFIÉE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 **DROITS ET LIBERTÉS CIVILS** **Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture ni être réduit-e en esclavage**	**Article 1**	Liberté et égalité en dignité et en droits
	Article 2	Non-discrimination
	Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
	Article 4	Droit de ne pas être réduit-e en esclavage
	Article 5	Droit de ne pas être soumis-e à la torture
 **DROITS JURIDIQUES** **Droit à la présomption d'innocence, droit à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement**	**Article 6**	Protection de la loi pour tous et toutes
	Article 7	Égalité devant la loi
	Article 8	Réparation lorsque les droits ont été bafoués
	Article 9	Pas d'arrestation, de détention ni d'exil arbitraires
	Article 10	Droit à un procès équitable
	Article 11	Présomption d'innocence
	Article 14	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
 **DROITS SOCIAUX** **Droit à l'éducation, droit aux soins médicaux, droit aux loisirs, droit de fonder une famille et de s'en occuper**	**Article 12**	Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
	Article 13	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
	Article 16	Droit de se marier et de fonder une famille
	Article 24	Droit au repos et aux loisirs
	Article 26	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit
 **DROITS ÉCONOMIQUES** **Droits à la propriété, au travail, au logement, à une retraite et à un niveau de vie suffisant**	**Article 15**	Droit à une nationalité
	Article 17	Droit à la propriété
	Article 22	Droit à la sécurité sociale
	Article 23	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
	Article 25	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
 **DROITS POLITIQUES** **Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion**	**Article 18**	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
	Article 19	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
	Article 20	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
	Article 21	Droit de participer au gouvernement du pays
 **DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ** **Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté**	**Article 27**	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
	Article 28	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
	Article 29	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
	Article 30	Ne priver personne de l'un de ces droits !

La campagne annuelle *Écrire pour les droits* est l'une des plus importantes actions d'Amnesty International autour des droits humains. L'édition 2018 est axée sur les défenseures des droits humains qui sont victimes de violations de leurs droits fondamentaux ou en grand danger du fait de leur position sur certaines questions relatives aux droits humains.

Le manuel Éducation aux droits humains vise à favoriser la participation des enseignant-e-s et de leurs élèves à la campagne *Écrire pour les droits*. Il offre une perspective large sur les questions relatives aux droits humains et la possibilité de sensibiliser les jeunes à des préoccupations mondiales. En en apprenant davantage et en rédigeant des lettres convaincantes pour aider à mettre fin aux violations des droits humains et à obtenir justice, les enseignant-e-s et leurs élèves contribuent au mouvement international des droits humains et voient par elles/eux-mêmes que les mots peuvent faire la différence.

Ce manuel est destiné aux élèves de 13 ans et plus pour une utilisation en contexte scolaire, tant en classe que dans des clubs ou des manifestations organisées à l'école. Les activités peuvent cependant être adaptées à des contextes d'apprentissage plus informels comme des groupes de jeunes et des associations. Le manuel propose des activités générales sur les droits humains et met en avant six défenseures des droits humains choisies au titre de la campagne *Écrire pour les droits* qui ont apporté des contributions extraordinaires à la progression des droits fondamentaux dans le monde entier.



AMNESTY INTERNATIONAL
SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

www.amnesty.org
Courriel : contactus@amnesty.org
Tél. : +44-20-74135500
Fax : +44-20-79561157
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

Index : POL 32/8969/2018 French
Septembre 2018

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY INTERNATIONAL